

Le MOUVEMENT ASSOCIATIF de La Réunion

SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2018



Choisir
l'intérêt
général

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
LE MOT DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RÉUNION (MAR)	5
INTERVENTION DES INVITÉS	7
LES TROIS TABLES RONDES	13
THÈME 1 – LA CHARTE D’ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES – UN AN APRÈS LA SIGNATURE ? OÙ EN SOMMES-NOUS ? QUELLES AVANCÉES ?	14
THÈME 2 - EMPLOI ET FORMATION DANS LA VIE ASSOCIATIVE -	20
THÈME 3 - L’ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS -	29
ANNEXES	38
ANNEXE 1 - FICHES SIGNALÉTIQUES DES MEMBRES FONDATEURS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RÉUNION (MAR)	39
CROS RÉUNION, COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	40
CRAJEP, COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D’ÉDUCATION POPULAIRE	44
LE, LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT – FÉDÉRATION DE LA RÉUNION	48
UDAF, UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	52
URIOPSS, UNION RÉGIONALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX	56
ANNEXE 2 - CHARTE D’ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	59
ANNEXE 3 - LISTE DES PARTICIPANT.E.S	70

PRÉAMBULE

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion a engagé localement depuis une dizaine d'années une véritable dynamique en faveur de la structuration et de la promotion de l'Éducation populaire qui s'est notamment traduite par l'organisation de deux colloques, l'élaboration d'une déclaration, d'une résolution et d'un appel conjointement avec le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional).

Ces travaux ont trouvé toute leur place à travers la démarche initiée par le CCEE visant à la déclinaison territoriale de la charte d'engagements réciproques. L'action du CCEE a également permis de structurer le tissu associatif local à travers la mise en place du Mouvement associatif de La Réunion (MAR), représentation régionale du Mouvement associatif national et signataire de la charte territoriale d'engagements réciproques. Cette structure contribuera à dynamiser la représentation régionale du monde associatif notamment celle de l'Éducation populaire.

S'agissant de la Charte d'engagements réciproques, il est à noter que suite à une circulaire du premier ministre datée du 29 septembre 2015, invitant les autorités préfectorales à décliner la charte sur leur territoire, le CESER et le CCEE ont saisi cette opportunité pour rencontrer le préfet de La Réunion le 19 janvier 2016 afin de le sensibiliser sur les enjeux associés à cette charte et sur l'importance de structurer le secteur de l'Éducation populaire localement. Le représentant de l'État a ainsi réservé une suite favorable aux recommandations des deux conseils consultatifs à travers notamment l'installation d'un groupe de travail officiel chargé de proposer une feuille de route pour la déclinaison de cette charte. Le CESER et le CCEE ont été conviés à siéger au sein de cette instance pilotée par la DJSCS (Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).

Les travaux ont permis de définir une série de mesures et d'actions pour la structuration, la promotion et le développement de l'Éducation populaire à La Réunion. Dans ce cadre, le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire) a été renforcé et positionné comme la coordination locale des associations œuvrant dans les secteurs de la cohésion sociale, du socio-éducatif et de la jeunesse. Parallèlement aux travaux liés à cette charte, le CCEE et la DJSCS ont également impulsé et défendu l'idée de la création du Mouvement associatif de La Réunion (MAR), pressenti pour être, entre autres, le signataire de la charte d'engagements réciproques au nom du tissu associatif Réunionnais. L'objectif étant que ce mouvement regroupe l'ensemble des principales coordinations locales représentatives de celles qui siègent au Mouvement Associatif national.

Cette proposition a reçu un accueil positif auprès de l'ensemble des partenaires mobilisés sur le sujet (Sous-préfet à la cohésion sociale, DJSCS, Région, Département, Communes, acteurs associatifs...). Une réunion d'information relative à la mise en place de ce mouvement associatif régional a donc été organisée en décembre 2016 dans les locaux de la DJSCS en présence des principales coordinations associatives locales et de la Déléguée du Mouvement associatif national, Frédérique Pfrunder. À l'issue de cette réunion, le projet de création de cette structure était officiellement validé et « mis sur les rails » avec l'installation d'un groupe de travail dédié à la rédaction des statuts de ce mouvement régional.

Le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) s'est constitué le 31 mai 2017 en présence des cinq coordinations associatives régionales : le CROS, la LE-FOL, l'UDAF, le CRAJEP, l'URIOPSS qui forment le collège des membres fondateurs.

LE MOT DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RÉUNION (MAR)

INTRODUCTION DE JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RÉUNION (MAR)

Le président remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence, notamment **Le Mouvement Associatif (LMA)** ainsi que le comité régional olympique et sportif (CROS) tant pour son accueil que pour son soutien indéfectible.

Des remerciements particuliers sont également adressés aux deux conseils consultatifs régionaux, le conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement (CCEE) et le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) qui ont œuvré dès le début et avec une grande détermination à la rédaction puis à la signature de la charte d'engagements réciproques.

Ce séminaire doit permettre une meilleure interconnaissance entre adhérents un an après la signature de la charte. Le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) pourra ainsi mieux définir sa complémentarité avec les coordinations régionales. Les réflexions menées permettront de tracer la feuille de route 2019/2020.

Ces échanges auront à traiter de manière transversale la question de la structuration du mouvement associatif réunionnais, problématique récurrente, posée sous une nouvelle forme avec le mouvement social actuel.

Le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) a été créé par cinq têtes de réseau représentantes de coordinations nationale de la vie associative. Elles sont chacune présentées en annexe du présent document à l'aide d'une fiche synthétique.

Il n'est donc pas une coordination de plus, ni même la coordination des coordinations. En effet, ses objectifs généraux consistent à :

- ❑ améliorer l'efficacité des coordinations,
- ❑ défendre et faire valoir le modèle associatif à travers l'engagement des bénévoles, son modèle économique et sa gouvernance démocratique,
- ❑ promouvoir la vie associative par le dialogue et la négociation avec les autorités publiques, partager les réflexions et les enjeux locaux avec le réseau national.

L'attention est également portée sur le fait que Le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) n'instaure pas de lien hiérarchique avec ses associations adhérentes et vise un fonctionnement relevant plus du modèle de plate-forme. Il applique le principe de subsidiarité : tous les problèmes des coordinations se traitent dans les coordinations.



Jean-François Beaulieu, président du MAR

Pour revenir sur **le contexte**, Le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) fait part de sa satisfaction quant aux mesures d'urgence récemment prises par le gouvernement pour sortir, au moins provisoirement, de la crise. Mais pour préserver le *savoir-vivre ensemble* réunionnais dans la durée, il faut des soutiens pérennes tels que le conventionnement pluriannuel sur des objectifs et des moyens, des soutiens aux projets structurants et au fonctionnement des associations.

Une meilleure prise en compte des valeurs des associations de l'**Éducation populaire** est toujours attendue et nécessaire. Cette véritable richesse et ressource du territoire avec son maillage territorial exceptionnel, ses bénévoles, ses emplois financés par l'activité produite plus que par des subventions n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur par les décideurs.

L'**alerte** doit également porter sur la baisse globale des subventions et plus spécifiquement sur *la frilosité* des décideurs quant au

soutien financier du fonctionnement des associations. L'appui est de plus en plus souvent ciblé sur l'action. Or, la subvention de fonctionnement est bien un soutien au projet associatif pour qu'il puisse se développer, faire naître de nouvelles actions, enrichir la dynamique collective. Ne pas soutenir le fonctionnement global de l'association revient à affaiblir la notion même de projet associatif avec ce qu'il contient en mobilisation collective et en capacité d'innovation.

Les échanges se mèneront à travers la présentation des coordinations adhérentes au MAR (*voir fiches signalétiques en annexe 1*) puis, les trois tables rondes permettront de développer les thématiques suivantes :

- Point d'étape sur la Charte d'engagements réciproques de La Réunion,
- Emploi / Formation dans les associations,
- Accompagnement à la vie associative.



De gauche à droite, Stéphane Nicaise, vice-président du CESER ; Roger Ramchetty, président du CCEE ; Alain Forest, vice-président du LMA ; Jean-François Beaulieu au micro, président du MAR ; Monique Cathala, présidente du CROS, Michel Routier représentant de la DJSCS.

INTERVENTION DES INVITÉS

ALAIN FOREST, VICE-PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF (LMA)

Le vice-président du LMA (national) remercie Le Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) et ses réseaux pour l'invitation à ce séminaire.

Les vingt ans de la coordination peuvent aujourd'hui se fêter. En effet, dès 1999, avait été créée la conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Son ambition visait :

- une meilleure représentation des diverses coordinations associatives,
- la reconnaissance de l'intérêt général porté par les acteurs associatifs dans le cadre donné d'un dialogue civil organisé.

En 2015, la CPCA est devenue Le Mouvement Associatif (LMA) doté d'un manifeste articulé autour de trois affirmations qui tracent ces axes d'intervention :

- les associations renforcent le lien social en construisant une société solidaire qui fait une place à chacun ;
- les associations humanisent l'économie en apportant des réponses sociales et économiques pertinentes ;
- les associations réveillent la démocratie en étant des lieux d'expression citoyenne.

Le Mouvement Associatif (LMA) se définit donc comme un acteur d'un nouveau contrat social auquel il entend bien participer.

Il revendique d'être reconnu comme corps intermédiaire, à part entière. Pour cela la réflexion a porté sur l'évolution du périmètre associatif pour accroître sa représentativité au-delà des coordinations existantes aujourd'hui. Il s'agit de faire du LMA,

le porte-voix de toutes les associations et des fédérations associatives. L'idée-force est bien que la société civile organisée en association peut porter un projet à la fois économique, social et solidaire.

Plus récemment, le conseil d'administration du LMA a adopté la charte des principes partagés afin de :

- promouvoir le fait associatif,
- structurer le monde associatif comme un acteur du dialogue civil,
- renforcer le fait fédératif et plus particulièrement la volonté de faire valoir la plus-value des têtes de réseaux associatifs dans le respect :
 - ✓ De la diversité,
 - ✓ Du principe de subsidiarité entre LMA et les têtes des réseaux,
- se retrouver pour accroître la coopération et le travail en réseau.

Elle sera prochainement soumise à une validation plus large au sein du mouvement.

LMA souhaite aussi être le porteur des dynamiques associatives. Pour cela, il a coproduit en mai 2018 un rapport sur la vie associative, *Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement*, dans le cadre du chantier *Vie associative* de la concertation menée par le gouvernement.

Le document est jalonné de propositions (59) et a été remis au gouvernement.

(https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_complet_chantier_vie_asso_lma.pdf).

Des premières réponses ont été apportées par Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale. Ce rapport devrait nourrir la réflexion et l'action pour les années à venir et, un plan ambitieux en faveur de la vie associative pourrait en découler.

LMA renforce aussi son plaidoyer en faveur de l'engagement bénévole, l'accompagnement des associations et le soutien à l'emploi si nécessaire à la structuration des projets.

Le mouvement social actuel rappelle les interpellations du Mouvement Associatif sur la politique économique du gouvernement notamment lorsqu'il a déploré la baisse programmée des aides aux associations pour l'année 2018. Le budget de l'État de 2019 est marqué par un fort soutien aux entreprises avec l'allègement de vingt milliards d'euros de charges sociales soit la reconversion du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

LMA n'oppose pas les associations aux entreprises mais les associations peuvent légitimement revendiquer d'être en 2019 mieux soutenues en comparaison avec le niveau d'appui financier au secteur marchand.

Il confirme donc son intention d'agir en faveur du soutien aux associations en rappelant qu'elles créent du lien social au quotidien et apportent des réponses au profond sentiment d'injustice. Il insiste sur la pertinence des valeurs démocratiques et humanistes qui doivent demeurer au cœur du modèle associatif afin de permettre l'accessibilité des activités associatives au plus grand nombre.

Le vice-président salue la création du Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) qui génère une plus grande visibilité associative et œuvre pour l'intérêt général. Il se dit heureux et fier de compter La Réunion dans Le Mouvement Associatif.

Ce qui nous ressemble doit être au cœur de ce qui nous rassemble, en transformant les indignations individuelles en réalisations collectives.

ROGER RAMCHETTY, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (CCEE)

Le président du CCEE fait part d'une ironie du calendrier : le même jour se fête les soixante ans de l'École normale, version 1958. Ce petit rappel permet d'informer qu'à la fin des années 60, une formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) était obligatoire avant le baccalauréat pour accéder à l'école normale cela permettait aux futurs enseignants de se familiariser aux notions et à l'action de l'éducation populaire et à la vie associative.

Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, les jeunes en formation à l'ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) ne connaissent plus autant le mouvement associatif.

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est fier d'avoir fortement soutenu la mise en place du mouvement associatif. Pour rappel, le CCEE est un conseil consultatif régional comme le CESER. Il est composé à plus de 80 % d'associations à la différence du CESER, plus mobilisé sur l'économie marchande. Cette différence produit une bonne complémentarité entre les deux conseils consultatifs régionaux. Cela ne se trouve que dans les outre-mer, dans l'Hexagone, les associations sont donc moins bien représentées dans les conseils consultatifs régionaux.

Le président du CCEE rappelle l'initiative d'un acteur de la vie associative, Mario Serviabile. Il avait déposé les statuts d'une association intitulée Fédération réunionnaise d'éducation populaire il y a une trentaine d'années de cela. Mais, cela s'est avéré prématuré, en avance sur la maturité des dirigeants associatifs du moment. Il y a encore une vingtaine d'années, ceux-ci se parlaient très peu, divisés qu'ils étaient par des clivages politiques.

Certains se situaient à droite, d'autres à gauche, tous faisaient du bon travail auprès des enfants ... mais ils échangeaient rarement. Le sport n'était pas trop politisé, exception faite du football, alors très municipalisé.

Les mouvements de l'éducation populaire et les mouvements de jeunesse étaient stigmatisés de gauche alors que les MJC (Maison de la jeunesse et de la culture) et des associations comme l'ARESS¹ ou l'AREP² relevaient de l'autre camp.

Finalement et heureusement, ces dirigeants ont fini par reconnaître que des deux côtés, il y avait du bon travail.

Il importe donc d'alimenter cette intelligence à travailler ensemble et, dans cet esprit, le CCEE poursuivra son engagement et son soutien au MAR. Cela est nécessaire pour aller vers une plus grande reconnaissance de l'Education populaire à laquelle le MAR tient tant et notamment auprès du monde politique.

Le travail autour de la charte a été très important et il faudra désormais continuer à consacrer beaucoup de temps à son application.

¹ Association réunionnaise d'éducation sanitaire et sociale (ARESS).

² Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP).

STÉPHANE NICAISE, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Le représentant du conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion (CESER) informe que le champ associatif constitue certainement le secteur qui a généré le plus de collaborations et de partenariats entre le CESER et le CCEE, les deux conseils consultatifs régionaux. Plus que de la complémentarité, il s'agit d'un véritable travail en commun.

Le CESER s'est effectivement impliqué dans la déclinaison locale de la charte ainsi que dans la création du MAR. Deux des fédérations fondatrices du MAR sont représentées au CESER, l'URIOPSS et l'UDAF et les cinq autres au CCEE (*voir fiches signalétiques en annexe 1*).

Il confirme que le CESER joue pleinement son rôle lorsqu'il se mobilise en faveur des associations. Il avait d'ailleurs, dès 2008, émis un avis sur le sujet intitulé, *Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social, des contraintes et des défis*. Ce rapport a plus de dix ans mais, force est de constater, que ce sont toujours les mêmes difficultés qui sont pointées du doigt. De plus, un lien peut être établi entre la précarisation continue des associations et le délitement du lien social clairement exposé par les événements actuels.

Le mouvement associatif et particulièrement l'Education populaire est bien ce qui unit les deux conseils. En effet, entre les deux colloques sur l'Education populaire du CCEE (2012 à Saint-André et 2015 à L'Étang-Salé), CCEE et CESER ont produit conjointement une alerte, en 2014, argumentant en faveur d'une relance urgente de l'éducation populaire. La visite des institutions a été menée conjointement et ... *quatre ans après, l'expression, cabri i manz salad est bien de circonstance. Le CESER ne cherchera donc pas à utiliser des mots trop doux dans ce séminaire.*

GUYLÈNE DAVID, MEMBRE D'HONNEUR ET REPRÉSENTANTE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)

La représentante de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) introduit son propos en informant d'une décision de la dernière assemblée générale de la CRESS qui s'est déroulée en septembre 2018 : la CRESS ira à la rencontre des structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour entendre les malaises et ainsi mieux les comprendre.

En effet, les structures de l'ESS sont éprouvées par la raréfaction des financements et l'exigence croissante qui leur est faite d'hybridation des financements et de mutualisation des moyens. Aujourd'hui, affaiblies, elles se sentiraient discréditées aux yeux des administratifs et des banquiers.

La question des passerelles entre Le Mouvement Associatif de la Réunion (MAR) et la CRESS a bien été abordée par la CRESS et soulève une série de problématiques.

- ❑ La représentation des associations
Le MAR dénombre douze mille associations, la CRESS compte dans les effectifs de l'ESS les structures employeuses avec au moins un emploi et une production de biens ou de services soit 6 % d'entre elles.
- ❑ Le lien entre économique et social
Généralement, un classement dans une catégorie ou l'autre est opéré. Or, les associations peuvent avoir un projet économique et social comme dans les services à la personne, les structures d'accueil de la petite enfance, ...
- ❑ La diversité du champ associatif
Selon la CRESS, l'ESS représente 9 % de la vie économique de La Réunion.

Les associations pèsent pour 87 % dans l'ESS dont 22 % dans l'action sociale, 22 % dans le sport et la culture, 26 % dans l'enseignement. Le champ associatif n'est pas unifié malgré le statut commun. Les spécificités *métier* divisent. Certains produisent du service public, d'autres sont plus des lanceurs d'alerte, ... par exemple.

- ❑ Le niveau de professionnalisme
Les structures apparaissent dispersées à cause de leur divers niveaux de professionnalisme mais on pourrait aussi aborder le sujet en souhaitant des coopérations entre elles.

La CRESS indique que 4 % des associations emploient plus de 50 salariés et portent ainsi près de la moitié des emplois associatifs.

L'implication de ces grandes associations au profit des plus petites, dans un partage, dans l'accompagnement d'associations émergentes peut être considérée comme un enjeu fort du tissu associatif.

La CRESS attire également l'attention sur le fait que 80 % des emplois associatifs sont aidés par les communes généralement celles de plus de 20 000 habitants. Ce constat pose le risque de non déploiement de l'ESS dans les petites communes ce qui ne lui semble pas acceptable. La question du rôle de l'intercommunalité sur le sujet est posée.

La CRESS soulève également la question de la valorisation financière du bénévolat. En conclusion, proposition est faite d'une perspective de travail sur une charte de partenariat entre le MAR et la CRESS.

PATRICE BERTIL, REPRÉSENTANT DE LA RÉGION RÉUNION

Le représentant de la Région Réunion introduit son propos sur la notion de fédération des associations en rappelant qu'un autre acteur de la vie associative, alors conseiller régional, Emmanuel Lemagnen, avait émis l'idée de la création d'une chambre consulaire des associations en 1994-1995. Il n'avait pas été suivi par le président de Région de l'époque qui considérait que la décision et l'initiative revenaient aux associations et non à la collectivité régionale. D'autres personnes évoquent le fait que la notion de chambre consulaire qui délivre en quelque sorte un droit d'accès au statut est contradictoire avec la Loi 1901, loi portant sur un droit fondamental, le droit des individus à s'organiser librement.

Plus récemment, la Région, lorsqu'elle a été sollicitée, a soutenu naturellement la démarche de création du Mouvement Associatif de La Réunion (MAR) et a signé la charte d'engagements réciproques.

La Région investit vingt millions dans le soutien aux associations, chaque année et tout secteur confondu. Son expérience l'amène à encourager au regroupement des associations et elle fait part de son intérêt à avoir à faire à des partenaires groupés et non plus dispersés. La discussion deviendra plus efficace et la compréhension mutuelle renforcée.

La Région essaie donc de faciliter la vie associative avec, trois actions qui peuvent être données en exemple :

- ❑ toujours dans le sport, le CROS, (Comité régional olympique et sportif) a été accompagné pour ses actions de formation des bénévoles.
- L'objectif visé consiste à faciliter le travail des associations et ainsi d'aider le secteur associatif à assumer son rôle important dans la vie du pays.
- Aujourd'hui, les associations jouent un vrai rôle d'entreprise, c'est bien à elles qu'on demande de porter des emplois avec les contrats aidés. Et, la Région est bien consciente que dès que l'association porte des emplois, elle a des contraintes administratives, juridiques et sociales à respecter.
- La Région ne peut que se satisfaire de la création du MAR. Elle a signé la charte et reste à l'écoute des projets et des propositions.*
- ❑ dans le sport, dès 1992, un dossier commun de demande de subventions a été mis en place,
 - ❑ dans la culture ainsi que pour des ligues et les comités sportifs, des conventions triennales sont mises en place,

MICHEL ROUTIER, REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DJSCS)

La DJSCS fait part de sa grande satisfaction quant à la création du Mouvement Associatif de La Réunion (MAR).

Elle souligne que les coordinations, dans leur configuration actuelle, sont importantes mais sont face à certaines limites. Chacune a sa *chapelle* et négocie avec les opérateurs publics séparément. Un mouvement fédérateur comme le MAR sera plus à même de faire bouger les lignes en matière de politiques publiques.

Il est nécessaire que les représentants du mouvement associatif interpellent de manière groupée les décideurs institutionnels pour exprimer les besoins, les difficultés, les contraintes que subissent les associations, d'autant qu'elles vont en s'accroissant.

La DJSCS a bien saisi l'enjeu de la professionnalisation des associations et essaie de l'accompagner même avec moins de ressources. Le délégué à la vie associative est particulièrement mobilisé sur ce sujet et vise à conforter la capacité des structures à s'organiser.



Alain Forest, vice président du LMA et Ahmed El Khadiri, responsable Développement et Animation du LMA

LES TROIS TABLES RONDES

Cette rencontre des membres du Mouvement Associatif de La Réunion, un an après la signature de la charte d'engagements réciproques a amené aux conclusions transversales suivantes.

Le MAR a le mérite d'exister et de se faire connaître. Il a aujourd'hui besoin d'obtenir un soutien financier pour mieux se déployer, pour coordonner ses initiatives et conforter ainsi la visibilité de l'utilité sociale des associations.

Les questions soulevées dans ce séminaire ont montré que la charte devrait se décliner sur d'autres champs à l'avenir.

Les coordinations adhérentes ont besoin de mieux se connaître, de mieux faire corps ensemble et de mieux se situer par rapport au national.

Les riches échanges ont permis à chacune d'exprimer ses attentes et ses besoins.

Le président du MAR informe qu'ils ont bien été notés et permettront d'établir la feuille de route pour les deux années à venir. **Les questions de subvention et de financement pourront être le thème principal de la prochaine rencontre.** Le MAR est particulièrement intervenu sur les aides à l'emploi en demandant pour 2019 le maintien du taux de financement à 85 % ainsi que la souplesse dans le traitement des dossiers pratiquée en fin d'année 2018.

Les échanges et les capitalisations d'expériences se poursuivront dans les conférences trimestrielles des régions auxquelles le MAR sera invité.

Le MAR s'est ainsi bien inscrit dans son rôle de plate-forme de coordinations. Il leur appartient de signaler sur quels axes elles souhaitent que le MAR intervienne ; le MAR ne décidera pas et n'agira pas seul.

Pour information, le président du LMA a été reçu par la ministre des outre-mer pendant les événements, il a fait savoir qu'il existe des associations structurées à La Réunion et qu'il faut les soutenir

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) est chaleureusement remercié pour son soutien indéfectible au MAR et à l'éducation populaire en général. La question est posée de la pertinence d'un nouveau colloque sur ce thème.

Les participants sont remerciés pour leur présence et leur volontarisme en faveur de la vie associative.

THÈME 1 – LA CHARTE D’ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES – UN AN APRÈS LA SIGNATURE ? OÙ EN SOMMES-NOUS ? QUELLES AVANCÉES ?

En préambule

Pour rappel, le 21 décembre 2017, la charte d’engagements réciproques de La Réunion entre l’État, les collectivités territoriales et le Mouvement associatif a été signée. Ce texte (voir en annexe 2) est la déclinaison réunionnaise du document national signé le 14 février 2014 par le premier Ministre, la présidente du Mouvement Associatif, le président de l’Association des maires de France, le président de l’Assemblée des départements de France, le président de l’Assemblée des régions de France, le président de l’Association des maires des grandes villes de France, la présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

La signature de la charte locale s’est faite principalement sous l’impulsion et la forte insistance du CCEE et du CESER auprès du préfet de région depuis 2016.

Plus précisément les signataires affichés aux côtés du Mouvement Associatif de La Réunion étaient :

- la préfecture,
- la Région Réunion,
- le Département de La Réunion,
- l’association des maires du département de La Réunion (AMDR),

- la CASUD¹, la CINOR², la CIVIS³, soit trois communautés d’agglomérations sur cinq,
- les communes : Cilaos, L’Entre-Deux, La Possession, Le Port, La Petite-Île, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Pierre, Sainte-Rose, Salazie, Trois-Bassins, (soit treize communes sur vingt-quatre).

La charte rappelle en préambule le poids et la force des associations sur les plans économique, social et citoyen. Leur rôle de vecteur de cohésion sociale et de solidarité est également reconnu.

Comme son nom l’indique, la charte contient des engagements.

Parmi ceux-ci, on compte :

- douze engagements communs de l’État et des collectivités territoriales,
- trois engagements spécifiques de l’État,
- trois autres engagements spécifiques des collectivités territoriales,
- huit engagements du mouvement associatif.

Enfin, la charte se conclut en traitant des questions de *Suivi, évaluation et mise en œuvre de la charte d’engagements réciproques*. Une série d’axes d’évaluation est proposée à la charge des acteurs publics ou à la charge des associations ou encore des deux en même temps.

¹ Communauté d’Agglomération du Sud Ile de La Réunion (CASUD).

² Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR).

³ Communauté Intercommunale des villes solidaires (CIVIS).

Un plan d'actions figure en annexe de la charte et comprend dix mesures à mettre en œuvre dont la mesure 10 qui comporte également une dimension évaluative : *Mesurer l'impact des politiques publiques en faveur de la vie associative.*

Du point de vue national

À l'échelle nationale, LMA souhaite que la charte nationale de 2014 ainsi que les autres chartes régionales soient mises en œuvre dans un esprit de partenariat Public/Monde associatif, renouvelé et renforcé au service de l'intérêt général. Il qualifie cette dynamique de démarche de confiance et de co-construction pour transformer le *mode de faire* de l'action

publique en y impliquant pleinement les associations. L'accent est mis sur l'ampleur de la mobilisation qui s'avère nécessaire pour opérer un passage d'une culture de la verticalité à un fonctionnement en horizontal et dans la durée.

L'enjeu collectif du moment consiste alors à faire connaître la charte et les principes qui la sous-tendent et favoriser la connaissance réciproque entre les signataires.

Pour rappel, la notion d'*engagements réciproques* est officiellement abordée en 2001 à l'occasion du centenaire de la Loi 1901 avec le soutien/impulsion du premier ministre du moment (Lionel Jospin). Toutefois, cette première charte n'a été que faiblement déclinée localement. En 2014, cette question a de nouveau été mise au goût du jour avec la charte revisitée et signée.

Presque quatre années après la signature, les résultats suivants peuvent être présentés.

Retour d'expérience des Pays de la Loire

Le président de la Région voulait inscrire un partenariat avec la vie associative. Dès 2012, la charte d'engagement régional a été signée pour 3 ans avec deux principes de valorisation et de déploiement :

- *Entreprendre autrement*, sans distribution de bénéfices, 80 % des structures de l'ESS sont des associations,
- *Innover* en particulier dans le développement social et en faveur de l'emploi (non délocalisable).

Il s'agissait bien de reconnaître l'utilité sociale effective des associations dans le territoire. Un beau travail sur les emplois Tremplin, la formation des dirigeants bénévoles, ... a été mené.

Mais en 2015, à l'occasion d'un changement de majorité politique, la charte n'a pas été renouvelée par la Région Pays de La Loire bien que cela avait été prévu. Celle-ci apporte toujours son soutien au LMA local avec une convention pluriannuelle d'objectifs de 55 000 euros. Cette somme est rendue disponible seulement en avril/mai de l'année N.

La même année, il y a eu également la signature d'une charte avec le préfet de région sur le principe de reconnaissance de la plus-value associative. Cette charte a permis de bénéficier d'une notoriété accrue de la part des acteurs publics et d'autres acteurs associatifs comme ceux de la Culture et de l'Environnement.

LMA des Pays de la Loire a essayé un rapprochement avec les associations du champ de l'Insertion mais sans résultats pour l'instant.

Le comité de suivi national de la charte a été mis en place

Ainsi, des espaces de suivi et d'évaluation sont à l'œuvre et une première évaluation, trois années après, vient d'être produite comme cela était prévu. Le suivi et l'évaluation de la charte sont des points essentiels de la démarche.

En effet, la signature n'est qu'un point de départ, juste un guide de la relation qui se construit entre partenaires.

Cette évaluation se réalise en tenant bien compte de la réciprocité des engagements. Les associations ont aussi leurs engagements (parité, renouvellement, transparence, ...) et LMA doit pouvoir les suivre. Cela est d'autant plus important que l'exemplarité peut influencer. À travers cette première évaluation, LMA annonce ce qu'il a fait et peut ainsi mieux interpellier les autres signataires.

La charte engage une notion de contrat et permet un dialogue régulier entre signataires pour un diagnostic partagé de la vie associative, éclairage nécessaire pour produire des solutions concertées puis le suivi de leur mise en œuvre.

La mobilisation des associations de divers champs d'intervention est nécessaire.

De plus, développer le projet associatif en cohérence avec la charte permet de travailler son évaluation.

Du point de vue réunionnais

La charte d'engagements réciproques de La Réunion présente la spécificité d'un partenariat renforcé si celui-ci est évalué au nombre de signataires. En effet, État, Région, Département ainsi que des communes et des intercommunalités ont été signataires de la même charte ce qui ne s'observe pas dans les régions de France continentale.

Concernant la mise en œuvre de la charte locale, il est signalé que seule la DJSCS a proposé un plan d'actions. Sa mise en œuvre est en cours mais le MAR n'a pas de visibilité sur le sujet comme sur ses autres actions qui auraient été mises en œuvre en faveur du monde associatif.

La Région a également manifesté son soutien (*voir ci-après*) mais du côté du Département, rien n'a été signalé au-delà de la signature.

Seul un élu a participé à ce séminaire malgré le grand nombre d'invitations. Il s'agit d'Alain Fort, élu de la Commune de La Petite-Île qui présentera la démarche de la municipalité par ailleurs signataire de la charte.

Quelques éléments de contexte peuvent être rappelés quant à la signature de la charte.

L'AMDR⁴ avait gelé sa signature à la suite de l'annonce de la fin des contrats d'avenir et de la profonde remise en cause des emplois aidés associatifs. C'est bien le MAR qui est intervenu, de sa propre initiative, pour l'amener à reconsidérer sa position, en argumentant sur la pertinence de la charte.

➡ Aujourd'hui, le MAR demande que soit mis en œuvre ce qui était prévu notamment en termes d'évaluation, à savoir :

- ✓ la mise en place de l'instance de concertation pour observer et évaluer la charte,
- ✓ la réalisation du bilan/évaluation et sa présentation chaque année au CCEE et au CESER.,
- ✓ une co-élaboration des modalités d'évaluation.

⁴ Association des maires du département de La Réunion (ADMR).

La Région Réunion intervient en lien avec la charte particulièrement dans le cadre de ses compétences Formation professionnelle et Sport.

Sa direction des sports a contribué à l'amélioration de la vie associative sur ses dossiers.

- ❑ Avant même la signature de la charte, la Région avait mis en place un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les ligues et les comités sportifs, évaluable chaque année. Cela leur permettait de disposer d'une avance sur subvention dès janvier/février de chaque année.
- ❑ La Région a, depuis 2016, la responsabilité du soutien au CREPS (Centre de ressources d'expertise et de performance sportive). Ainsi a-t-elle signé en 2018 un contrat de convergence CREPS-Région-DJSCS portant sur les actions de développement de celui-ci. La priorité a été accordée au sport de Haut niveau.
- ❑ Le soutien aux associations sportives sera orienté sur un dispositif d'aide à l'équipement devant favoriser la mise en œuvre des actions.

La Petite-Île, seule commune signataire à être présente au séminaire, a déployé une réelle offensive en faveur de la vie associative.

Tout d'abord, sur le plan des principes, la Commune affirme l'intérêt qu'elle porte au tissu associatif et au dialogue entre élus municipaux et élus associatifs ... principe s'avérant plein de clairvoyance à la suite du mouvement social des Gilets Jaunes.

Dès la campagne électorale des municipales 2012/2013, l'équipe actuelle non encore élue avait élaboré un programme comprenant un volet associatif et sportif important. Cette équipe candidate a eu l'idée de revenir à la mise en place de la Maison des associations

et des offices municipaux de sport ou d'animation. En effet, Petite-Île bien que fortement concernée par les problèmes sociaux ne pouvait disposer de l'intervention de l'État en termes de Politique de la Ville, elle devait donc définir un autre mode opératoire.

Mais l'année 2014 a été marquée par la diminution des dotations de l'État aux communes ce qui a généré des difficultés pour mettre en place le programme initial.

La municipalité a ainsi entamé un dialogue avec les associations pour rechercher une autre voie, un contrat *gagnant-gagnant*. Ces échanges se sont conclus sur le principe suivant : *la Ville aide les associations à pérenniser leurs actions et à produire ainsi un rayonnement local grâce à leurs actions*. Elle prend à sa charge la communication et l'organisation des actions inter-associatives. Un comité local à la vie associative a, de plus, été récemment mis en place avec des représentants de quinze associations sur les soixante-cinq recensées dans la commune, trois élus et deux administratifs. Il travaille sur la politique associative.

Un contrat d'objectifs a été défini. Bien que relativement compliquée, cette démarche fonctionne bien et permet aux associations de disposer d'une visibilité sur l'engagement financier de la Ville d'au moins trois ans. La journée des Associations est régulièrement organisée pour leur permettre de mieux se faire connaître.

Un impact de cette démarche co-construite réside dans la montée en qualité des actions. Ainsi cinq associations ont pu mobiliser le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) et ont embauché une personne titulaire du brevet d'état pour déployer des compétitions, des activités dans les quartiers, des actions Sport-santé surtout pour le troisième âge et des actions en milieu scolaire avec la mise à disposition des enseignants d'un salarié Diplômé d'État.

Les thèmes principaux des échanges

Des associations consultées mais peu écoutées

Les associations sont souvent sollicitées pour participer à l'élaboration de stratégies, pour donner leur avis, pour intervenir lorsqu'il y a le feu ... Elles fournissent beaucoup d'efforts pour le partenariat surtout quand elles mobilisent leurs bénévoles. Elles ont joué le jeu. Aujourd'hui, avec cette charte, elles demandent un retour. Mais les institutionnels ne sont pas au rendez-vous. Seuls, un élu, une commune, la Région et la DJSCS sont présents au séminaire.

Le monde associatif est le premier acteur de la cohésion sociale sur le territoire. On parle de démocratie participative, de conseils citoyens, ... mais tout cela se déploie en réalité peu et difficilement. La responsabilité associative consiste à donner du *pouvoir d'agir* aux habitants.

L'Association, c'est une conspiration d'intentions, elle ne dure que tant que ses membres partagent un projet.

Une nécessaire vision globale

L'État, avec la DJSCS, a été l'acteur institutionnel le plus impliqué et s'est avéré indispensable à la signature de la charte. Il manque aujourd'hui la continuité et l'intention des collectivités locales. Une crainte aujourd'hui réside dans l'absence d'une vision globale de La Réunion sur la vie associative alors que c'est bien la raison d'être de la charte. Sans vision globale, pas besoin de parler de nouveau modèle de développement, de développement endogène, ...

Le suivi et l'évaluation

L'instance de concertation mentionnée dans la charte d'engagements réciproques n'est toujours pas mise en place un an après la signature de la charte.

La signature ne suffit pas, il faut des actes et du suivi des actes.

- ☛ Le MAR peut commencer à avancer sur les points 7.2.1 et 7.2.3 dans lesquels il est engagé soit seul, soit avec les collectivités territoriales.
- ☛ Le CCEE et/ou le CESER peuvent aider le MAR à la mise en place de l'instance de concertation en continuité et en logique avec leur soutien à la signature de la charte.

Les moyens du MAR

La signature de la charte a été importante pour les associations. L'État a encouragé la création de MAR mais sans affecter de moyens.

- ☛ L'État (et les autres signataires) doivent être sollicités pour le financement du MAR.

Le soutien public à la vie associative

Aucune avancée n'est enregistrée sur deux responsabilités qui incombent à l'État et aux collectivités : la cohérence et le mode de financement pluriannuel, exception faite de l'aide de la Région au milieu sportif.

L'Éducation populaire en perte de vitesse

Les associations de l'Éducation populaire ne se sont pas autant structurées que celles du champ sportif et aujourd'hui elles en font les frais. Leur division les affaiblit et réduit leur visibilité.

La reconnaissance institutionnelle est en baisse comme l'illustre le retrait du terme **Éducation populaire** de l'intitulé du ministère de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

- Demander aux institutions de définir un plan global de soutien à l'Éducation populaire.

THÈME 2 - EMPLOI ET FORMATION DANS LA VIE ASSOCIATIVE -

En préambule

La note de conjoncture de l'INSEE¹ n°5 d'octobre 2018 (voir encadré ci-contre) fait état d'une forte baisse de l'emploi salarié dans les associations (secteur privé non marchand) et le secteur public, tous deux affaiblis par la baisse et l'évolution des aides à l'emploi.

L'aide à l'emploi intitulée Parcours Emploi Compétences (PEC) n'est pas jugée adaptée aux besoins et aux capacités financières des associations qui ne l'utilisent donc pas.

De plus, l'approche des pouvoirs publics consistant à une vision de l'association, réduite au portage d'emplois, simple sas vers l'emploi de la personne embauchée, est décriée. L'emploi associatif, qu'il soit aidé ou non, contribue à la réalisation du projet associatif. L'aide à l'emploi doit être conçue comme une aide au projet associatif, à sa réalisation dans sa globalité. L'expression de *services aidés pour des projets citoyens au service des citoyens* est plus pertinente.

Dans le contexte mouvementé actuel de La Réunion, la ministre des outre-mer a reconnu le 30 novembre dernier que le tissu associatif méritait d'être structuré et consolidé. Elle a ainsi annoncé que l'État ouvrirait le financement de cinq cents PEC à 85 %. L'arrêté préfectoral a été publié le 3 décembre et les conventions devront être signées avant le 27/12/2018 pour des contrats de travail démarrant en janvier 2019. Le MAR déplore que le taux soit passé à 85 % juste pour calmer une grave crise sociale et de manière pour l'instant tout à fait ponctuelle.

Extraits Note de conjoncture d'octobre 2018 de l'Insee

L'emploi salarié continue de baisser

Au 2e trimestre 2018, 255 000 salariés travaillent à La Réunion, secteurs privé et public confondus. Par rapport au 1er trimestre 2018, c'est 1 100 salariés de moins. L'emploi salarié continue de baisser (...). En glissement annuel, il diminue de - 1,0 %, alors qu'il progresse de + 0,8 % en France (hors Mayotte).

La baisse de l'emploi salarié s'explique par le fort recul de l'emploi dans le secteur public, qui représente un tiers des effectifs. Entre mi-2017 et mi-2018, 4,7 % des emplois publics ont disparu, après - 3,0 % en 2016. En effet, le nombre de contrats aidés baisse depuis mi-2016, ce qui pèse sur l'emploi public. (...) L'emploi privé, pourtant dynamique sur un an (+ 1 %), ne parvient pas ce trimestre à contrebalancer les pertes d'emplois du secteur public.

Baisse de l'emploi salarié dans les services non marchands

Au 2e trimestre 2018, 106 900 salariés travaillent dans les services non marchands. Ils exercent dans l'enseignement, l'administration publique, la santé ou l'action sociale. Ils travaillent majoritairement dans le public (80 %), mais peuvent aussi exercer dans le privé (activités de soutien scolaire, enseignement de la conduite, médecin, etc.).

Dans ces services non marchands, l'emploi se contracte de nouveau au 2e trimestre 2018, en perdant 1 200 salariés, soit - 1,1 %, après - 1,5 % au trimestre précédent. Sur un an, 3,3 % des emplois non-marchands ont disparu.

Forte baisse de l'emploi salarié dans les associations

L'emploi salarié chute de façon encore plus rapide dans les « autres services » du secteur marchand (- 3,8 % sur un trimestre et - 9,9 % sur un an). Ces activités « d'autres services » se déroulent majoritairement au sein d'associations. Ce secteur, comme les secteurs non-marchands, est particulièrement concerné par la baisse des contrats aidés.

Au début du 2e trimestre 2018, 14 550 personnes bénéficient de contrats aidés, secteurs marchand et non-marchand confondus, soit 3 700 de moins qu'au début du trimestre précédent. Sur un an, la baisse est encore plus marquée : - 11 300 contrats aidés.

¹ Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

- Le MAR souhaite que ce dispositif soit reconduit en 2019 et au-delà avec la même souplesse de traitement et le même taux de financement (85%).
- Le MAR doit faire reconnaître la force du tissu associatif, en termes d'emplois de potentiels d'emplois et de compétences qu'il génère ainsi.
- Le MAR s'implique dans l'élaboration du plan stratégique contre la pauvreté de La Réunion.

Les Unions départementales des associations familiales (UDAF), la formation des bénévoles et des salariés, une préoccupation quotidienne et stratégique

L'UDAF, une des coordinations fondatrices du MAR (voir fiche signalétique en annexe 1) considère la formation des salariés et des bénévoles comme une préoccupation permanente.

L'UDAF va contribuer à la formation des bénévoles des associations familiales adhérentes. Elle le fait par ses propres moyens humains ou mobilise des formateurs de l'union nationale des associations familiales (UNAF).

Une instance nationale œuvre à la formation des bénévoles et des salariés, l'UNAFOR¹. Les bénévoles, administrateurs de l'UDAF ont particulièrement besoin de formation car ils représentent les familles dans des organismes publics et parapublics. Cela ne peut pas s'improviser et exige des compétences précises. Il y a plus de quatre-vingts représentants familiaux à La Réunion.

L'UDAF souhaiterait mobiliser le FDVA² pour la formation des Familles Vacances (accueil d'enfants pendant les vacances), un des axes de son projet associatif.

S'agissant des salariés, de nombreux métiers ou compétences très divers doivent être couverts : comptabilité, mandataire judiciaire, médiateur familial, ... Chaque année, les salariés demandent des formations financées généralement par les OPCA³ avec des compléments de l'UDAF si besoin.

L'UDAF est souvent obligée de recruter des personnes, au départ dépourvues de certaines compétences notamment pour les mandataires judiciaires. Cette fonction requiert un certificat national de compétence (CNC). Une formation est organisée tous les deux ans à cet effet pour des salariés de structures mais également pour des chômeurs qui bénéficient d'une prise en charge de Pôle Emploi ou de la Région. Actuellement huit stagiaires mandataires judiciaires sur seize sont déjà recrutés. Il serait nécessaire d'organiser ce type de formation plus fréquemment. En effet, le nombre de *majeurs protégés* augmente entre autres, mais pas uniquement, sous l'effet du vieillissement de la population (Moyenne d'âge des personnes protégées : 57 ans).

Les autres métiers mobilisés par l'UDAF, sont à l'inverse, bien présents à La Réunion.

L'UDAF signale également l'effort à fournir pour gérer les absences quand le personnel se forme.

À lire également : Note de novembre 2018 de la DJSCS sur la vie associative, L'essentiel de la vie associative à La Réunion, http://reunion.drjscs.gouv.fr/sites/reunion.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/Panorama_Reunion_24-02-2014.pdf

¹ Structure de formation de l'UNAF (UNAFOR).

² Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

³ Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

L'Association Réunionnaise d'Éducation Populaire (AREP), la formation au service de l'autonomie des plus démunis dans une approche d'Éducation populaire

L'AREP est également organisme de formation. Elle propose une prestation de formation adaptée à des personnes subissant un manque de compétences clés (proches de situations d'illettrisme). L'AREP considère que son cœur de métier consiste à faire comprendre à chacun qu'il est capable, de prendre la parole, de créer, de ne plus dépendre des autres, de trouver un emploi, ...

Pour mener à bien cette finalité, elle agit sur deux champs d'intervention :

- ❑ l'animation de développement social local (Boutique solidarité, parentalité, interculturalité, développement durable),
- ❑ la formation.

L'AREP n'intervient pas dans les formations qualifiantes. Elle cible des publics éloignés du marché du travail. Son action en faveur de l'acquisition des compétences de base notamment pour des publics migrants, des personnes en déficit de compétences clés est complétée par une action de médiation avec les personnes en déficit d'autonomie. Elle situe son intervention en amont de la qualification et cherche, par exemple, à inscrire des jeunes dans un parcours plus ou moins qualifiant.

Ces personnes, en grand déficit de compétences de base ont développé des stratégies de contournement pour que personne ne décèle, leurs difficultés. L'AREP a à cœur de donner confiance à ces personnes sur leur propre capacité à faire, à réussir. L'AREP signale également qu'elle doit permettre aux gens de dépasser leur honte à venir dans ce type de formation.

Elle vise en premier lieu à (re) donner confiance aux gens. Ils ont généralement un mauvais souvenir de l'école ce qui peut les bloquer dans tout processus d'acquisition. Ils doivent réussir à (re) prendre la parole, s'autoriser à dire ce qu'ils ont besoin d'apprendre et pourquoi. Dès qu'une personne a réussi à formuler son besoin, l'AREP propose un plan de formation sur mesure.

Trois exemples d'accompagnement par la formation de personnes cherchant un emploi ou cherchant à conserver leur emploi

Exemple 1 :

Des jeunes d'un établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) doivent gérer un marché et s'occuper d'une caisse enregistreuse mais ils ne savent pas compter.

L'AREP leur apprend à compter, la notion de quantité,

Elle travaille aussi sur leur autonomie dans les déplacements : ils se rendent à la formation en bus et gèrent ainsi leur espace-temps.

Exemple 2 :

Des personnes devaient entrer en formation qualifiante mais elles manquaient de quelques compétences clé pour acquérir le certificat de connaissances et de compétences professionnelles (CLEA), préalable nécessaire.

L'AREP les a accompagnées dans l'acquisition de ces compétences pour surmonter cet obstacle à leur insertion professionnelle dans les espaces verts et la petite enfance.

Exemple 3 :

Des veilleurs de nuit d'un foyer de jeunes devaient communiquer par écrit (cahier de liaison) avec leurs collègues mais ils n'y arrivaient pas.

L'AREP leur a donné les moyens de communiquer avec leur équipe en utilisant des dessins, quelques mots, ...

Ils sont ainsi devenus autonomes sur la question de la communication avec leurs collègues et ont donc pu conserver leurs postes.

CFA SPORT APRUN FORMATION, l'apprentissage dans le domaine sportif

Le centre de formation des apprentis (CFA) **SPORT APRUN FORMATION** a été créé en septembre 2016 avec le CFA de Bourgogne, CFA de tutelle, la Région, la DJSCS⁴ et le CREPS⁵. Elle mobilise deux personnes, *équivalent temps plein*. Son budget s'élève à 250 000 euros, obtenus grâce à la collecte de la taxe d'apprentissage et les financements de la Région. Le directeur est un personnel que le CREPS a mis gracieusement à disposition du CFA.

Avant la création du CFA, La Réunion ne comptait qu'un apprenti dans le champ des activités sportives. Dès sa première année de fonctionnement, il a ouvert sept places d'apprentis. En 2018, le CFA a accueilli trente-trois apprentis dont trente et un travaillent aujourd'hui. Les deux autres ont poursuivi leur formation.

Il propose également des formations de préapprentissage avec le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Ainsi, les jeunes pourront suivre une formation sans le statut spécial d'apprenti.

Le CFA gagne en reconnaissance. Les apprentis trouvent du travail. Le gouvernement encourage à l'apprentissage et vise à réduire le coût pour l'employeur tout en rendant le dispositif plus souple.

La structure se heurte à une demande de jeunes bien supérieure à l'offre des employeurs encore trop peu nombreux. De plus, la réforme de la formation professionnelle viendra sans nul doute impacter son activité.

La formation au service du sport, de l'animation et du social, quelle visibilité ?

La DJSCS est certificateur, elle habilite les formations et délivre les diplômes pour le sport et l'animation (environ deux cents diplômés/an), le social et le paramédical. Elle confirme la baisse des emplois associatifs qui impacte également la baisse les formations.

Elle a également une mission d'observation de la formation dans ces champs et, le Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation (CARIF) - Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) est l'opérateur désigné pour ce faire. Il est, en effet, missionné pour observer et analyser l'offre de formations par secteurs d'activités ou métiers. Celle-ci pourrait être croisée avec le statut pour identifier les actions de formation bénéficiant au tissu associatif. De son côté, la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) mène une veille selon une approche *Convention collective* ce qui ne permet pas non plus d'isoler statistiquement les associations. **L'OREF ne peut donc pas fournir des données précises et ciblées sur la formation dans le champ associatif.**

Dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, les outils de la formation continue tiennent compte du statut associatif avec des OPCA qui les différencie, Unifaf⁶ intervient pour le compte du secteur privé non lucratif, par exemple.

Dans ces secteurs, des questions peuvent légitimement être posées. *Les structures associatives humanisent-elles le travail plus que le privé ou le public ? Quelles sont les conditions de travail dans ces associations ? A cet égard, on constate que les frontières sont également brouillées entre le lucratif et le non lucratif.*

⁴ Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS).

⁵ Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS).

⁶ Unifaf est le fonds d'assurance formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale.

Les petites structures associatives, dans le sport, la culture et l'environnement se posent, elles, la question de comment aller vers un premier emploi et le pérenniser. La baisse de l'aide à l'emploi n'aidera pas à trouver une réponse. La question de la formation ne peut venir qu'après l'accès à l'emploi voire après la pérennisation de l'emploi (après l'aide) si le salarié est toujours dans l'association. Les rémunérations étant souvent très faibles, le secteur reste peu attractif pour les salariés.

La Réunion compte environ 250 000 actifs avec un emploi. Leur répartition est la suivante :

- 50 % dans les entreprises privées lucratives,
- 33 % dans le secteur public,
- 10 % d'indépendants,
- 8 % dans les associations.

Le fait associatif repose sur le bénévolat. Ainsi, la majorité (80 %) des associations n'a pas de salariés. Dans le Sport, par exemple, sur les 1 600 clubs existants, on compte 200 employeurs.

Source : OREF

La Région Réunion, collectivité compétente pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale de la formation professionnelle et de l'apprentissage

La Région a compétence pour définir l'offre de formation professionnelle sur le territoire soit un enjeu territorial majeur.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 précise comment la Région mobilise des formations en adéquation avec les besoins du territoire. Celle-ci a donc au préalable diagnostiquer les besoins d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain. Ces besoins portent sur des compétences formelles mais également dites informelles qui sont de plus en plus prises en compte. Cela a été l'objet d'une importante concertation avec le monde économique et avec des citoyens, chacun ayant exprimé ses enjeux.

Les citoyens ont mis en avant l'importance :

- de relever le niveau de qualification,
- de favoriser l'épanouissement personnel,
- de réduire les inégalités professionnelles,
- d'augmenter l'égalité des chances surtout devant l'emploi.

Le monde économique s'est plus préoccupé de :

- l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises et aux axes de développement,
- l'accompagnement de celles-ci dans l'identification des compétences à venir,
- la participation à la compétitivité des entreprises.

Ces six enjeux ont été traités à travers quatre axes stratégiques :

- ❑ mieux orienter pour mieux former et mieux insérer,
- ❑ garantir un parcours de formation sécurisé à chaque réunionnais,
- ❑ faire de la formation un levier de compétitivité économique régional et territorial,
- ❑ évaluer la formation.

La Région attire l'attention des participants au séminaire sur l'axe 3.1 *Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole, civique et social* de tous avec ses mesures visant à favoriser le développement du temps professionnel, la formation des bénévoles, la reconnaissance des compétences acquises dans la vie associative et la reconnaissance de l'engagement participatif des dirigeants bénévoles.

Plusieurs outils pilotés par la Région ou ses partenaires, peuvent répondre à des attentes du monde associatif sur les questions de la formation. Par exemple, l'association PRODIJ⁷ intervient pour la reconnaissance des compétences formelles et informelles acquises dans la vie associative. Il s'agit de préparer les jeunes aux exigences croissantes des employeurs quant aux compétences informelles (acquises dans la vie quotidienne hors démarche de formation).

⁷ Pôle réunionnais organisation, développement innovation jeunesse (PRODIJ), chargé de la gestion et de l'animation du Programme d'investissement jeunesse : «La Réunion, un territoire d'avenir pour et par les jeunes». L'association réunit les principaux acteurs des politiques de jeunesse autour d'une ambition partagée de travailler ensemble autrement pour mieux coordonner les politiques de jeunesse et pour valoriser la jeunesse réunionnaise.

Source : site Internet reunion.drjcs.gouv.fr.

De plus, le projet de Plan d'investissement dans les compétences (PIC) se traduira par un pacte pluriannuel. Les actions à cibler sont encore à définir même si, à la base, les compétences de la Région ciblent les demandeurs d'emploi.

Il existe aussi le chèque formation réussite, aide individuelle pour faire aboutir un projet individuel.

➡ Le MAR doit faire remonter ses besoins à la Région pour une adaptation de l'offre de formation et une optimisation des outils existants.

Uniformation, un dynamique partenaire des associations sur le champ de la formation

Uniformation est actuellement l'OPCA de référence pour l'habitat social, l'économie sociale et solidaire et la protection sociale. La réforme de la formation professionnelle étant en cours, il est pressenti pour devenir l'OPCO (opérateur de compétences) pour les structures intervenant dans les champs de la cohésion sociale, l'insertion et le sport après une période transitoire. (Voir encadrés suivants sur la réforme de la formation professionnelle)

Comme les autres OPCA, Uniformation perdra certaines missions dont celle de la collecte de fonds.

La réforme introduit deux changements importants pour les associations employeuses :

- ❑ **l'approche par filière** est privilégiée au détriment de l'approche par structure adhérente,
- ❑ **le développement des compétences** en tant que tel est un objectif.

Les financements sont réservés aux structures de moins de cinquante salariés, les autres entreprises pouvant disposer d'un plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Par conséquent, les structures employeuses doivent entrer dans une approche collective et, le salarié devient responsable de sa formation.

- ☛ Le MAR accompagnera le tissu associatif à réaliser le tournant nécessaire pour s'adapter et tirer parti de la réforme de la formation professionnelle en mobilisant la Région et les OPCO.
- ☛ Le MAR demande à récupérer les fonds des OPCA non consommés localement et dédiés aux associations pour accroître le soutien aux projets associatifs.

LES POINTS CLÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Passage du plan de formation au plan de développement des compétences pour les structures de moins de 50 salariés
- Liberté du salarié de choisir son avenir professionnel
- Nouvelle approche de l'alternance avec le parcours « PRO A » (reconversion par alternance) et la nouvelle mouture du contrat de professionnalisation qui peut être conclu en vue d'acquérir des compétences définies par l'employeur et l'opérateur de compétences (OPCO) en accord avec le salarié.
- Un nouvel acteur, France Compétences, personnalité morale autonome financièrement avec une gouvernance de 5 collèges : État, Régions, Organisations syndicales et professionnelles représentatives et personnalités qualifiées qui reçoit les dotations des associations via les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF).

Source : UNIFORMATION

LES NOUVELLES MISSIONS DES OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO)

Nouvelle rédaction de l'Art. L. 6332-1

- 1° Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches
- 2° Apporter un appui technique aux branches adhérentes pour la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et pour déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation
- 3° Assurer un appui technique aux branches professionnelles pour leur mission de certification mentionnée à l'article L. 6113-3
- 4° Assurer un service de proximité au bénéfice des Très petites entreprises (TPE)/Petites et moyennes entreprises (PME), permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle et d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité
- 5° De promouvoir l'action de formation en situation de travail (AFEST) et la formation ouverte et/ou à distance (FOAD) auprès des entreprises

Source : UNIFORMATION

Thèmes principaux des échanges

Les échanges ont principalement posé la problématique de la **pérennisation de l'emploi**. En effet, les aides à l'emploi ne dépassent pas 24 mois pour une même personne. Au-delà :

- ❑ soit l'association maintient la personne dans ses effectifs mais perd les aides à l'emploi, elle doit donc être en mesure de couvrir intégralement la masse salariale ;
- ❑ soit, elle se sépare de la personne et recrute une nouvelle personne pour disposer à nouveau de l'aide à l'emploi (si celle-ci est maintenue).

Ainsi, les associations peuvent respecter une démarche de formation en sachant que la personne devra après chercher du travail auprès d'un autre employeur qui pourra financer intégralement un poste. Elle perdra donc une ressource humaine compétente qu'elle a contribué à former.

L'employeur est donc invité à s'interroger sur le sens qu'il accorde à la formation : *faut-il former même s'il y a de faibles perspectives d'emplois ? L'employeur n'entretient-il pas un grand mensonge sur l'insertion par la formation ? Les associations ne devraient-elles pas se laisser guider essentiellement par une approche en termes d'utilité sociale en lien avec le modèle de société qu'elles veulent développer ? Cela ne pose-t-il pas, au-delà de la formation, la question d'un revenu de citoyenneté ?*

- Le MAR accompagne la Commune de La Petite-Île à organiser une journée d'information sur la réforme de la formation professionnelle pour les associations (actions duplicables selon les sollicitations).
- Le MAR encourage les associations à se mobiliser en faveur de l'éducation à l'environnement.
- Le MAR mène une réflexion sur la pertinence d'un revenu de citoyenneté.



THÈME 3 - L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

En préambule

La ministre des outre-mer a annoncé en fin d'année 2018 la création d'une plate-forme de soutien aux associations avec une enveloppe d'un million et demi d'euros pour l'année 2019. Le MAR reste dans l'attente de précisions sur le sujet et appelle à prendre en compte les centres de ressources et les outils existants, à améliorer ou à développer, comme *Impact Emploi*, par exemple.

De plus, le secrétaire d'État rattaché au ministre de l'Éducation nationale annonce, dans son plan d'action, un appui structurel et un accompagnement renforcé des associations. Une première mesure a été annoncée : *Impact Emploi* pourra être utilisé par des employeurs de moins de 20 salariés et non 10 comme actuellement. Pour le MAR, il est surtout nécessaire de mieux adapter cet outil aux réalités de terrain. Aujourd'hui, l'URSSAF¹ Réunion n'a pas de correspondant régional connu des associations. Le CRIB² le pratique et constate qu'en cas de bug, il faut attendre au moins une semaine la réponse du national.

Il évoque également un soutien aux associations dont le modèle fait l'objet de mutations. Des fonds de formations supplémentaires seraient destinés à la gestion des structures via le FDVA³. Mais le compte n'y est pas sur le FDVA 2. En effet, ces fonds devraient correspondre aux 25 millions de la réserve parlementaire qui a été supprimée. Pour rappel, les parlementaires versaient aux associations réunionnaises entre 900 000 et 1 200 000 euros. Si on enlève les 50 % correspondant à l'économie budgétaire, on obtient un budget compris entre 450 et 600 000 euros. Or, en 2018, les associations de La Réunion n'ont reçu que 273 000 euros⁴ !

Par conséquent, le MAR a demandé à l'État (information faite au directeur de la DJSCS) à ce que la clé de répartition soit revue au profit des associations réunionnaises.

← Le MAR suit sa demande adressée à la DJSCS sur la répartition géographique du FDVA2 (ex réserve parlementaire).

¹ Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF).

² Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles du sport (CRIB).

³ Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

⁴ Source : <http://www.parlement.fr>.

QUELQUES INDICATEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE À LA RÉUNION

Année : 2018

Nombre d'associations : entre 13 000 et 15 000

Création d'associations entre 2017 et 2018 = niveau de 2007 soit 855 créations/an
alors qu'avant 2017 le niveau dépassait toujours 1 000 créations / an

Nombre de bénévoles :
entre 127 000 et 137 000 dont 45 % intervenant au moins une fois par semaine
(soit entre 27 000 et 62 000)

Nombre d'associations avec au moins un salarié : 1 600

- dont 46 % avec moins de 3 salariés
- dont 70 structures qui ont plus de 50 salariés

Effectifs salariés des associations : 18 900

Part de l'effectif salarié dans l'emploi privé : 12.4 %

Masse salariale : 413,7 millions d'euros

Créations d'emplois depuis 2008 : 3 300 emplois
fortement ancrés dans le territoire et non délocalisables

Croissance constante de l'emploi depuis 2008 puis
stabilisation en 2016 et repli net en 2017

Source : <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2018/09/Reunion-Asso-2018.pdf>

Le centre de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB), un acteur dynamique au service des associations

Le CRIB est un centre de ressources et d'information pour les bénévoles comme son nom l'indique. Il est tiers de confiance et peut, à ce titre, mettre en œuvre un outil *Impact Emploi* proposé par l'URSSAF pour la gestion des bulletins de salaires. Il fournit aux associations adhérentes cent-soixante bulletins de salaires par mois ainsi que deux cent soixante dix déclarations sociales nominatives (DSN) par an. Cet outil a besoin d'être adapté notamment pour les associations qui relèvent des conventions collectives du Sport ou de l'Animation. L'absence de référent régional amène le CRIB à s'adresser au référent national par mail et le temps de réponse s'avère généralement trop long.

Les associations pourront disposer du chèque-emploi associatif (CEA) à partir de janvier 2019 mais elles devront choisir entre *Impact Emploi* ou le CEA.

☛ **Le MAR soutient la demande du CRIB de bénéficiaire d'un référent localement, en présentiel, pour faciliter l'utilisation et la maintenance d'*Impact Emploi*.**

Le CRIB mène, par ailleurs, une mission d'actualisation et de veille sur l'application de la convention collective nationale du Sport. Pour cela, il met en œuvre une formation tous les deux ans pour les dirigeants d'associations.

Le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA), un service mis en œuvre par la Ligue de l'enseignement à La Réunion porteur d'un label national

Cet outil, au service de l'intérêt général, est ouvert à toutes les associations, adhérentes ou non. Il propose un accompagnement des associations pour l'appui aux projets ainsi qu'une aide à la gestion quotidienne dans une approche d'Éducation populaire.

Le service n'est pas onéreux. Il accueille surtout les présidents et les bénévoles. Les jeunes sont bien sûr les bienvenus, y compris les moins de dix-huit ans avec les juniors associations qui peuvent avoir des administrateurs âgés d'au moins douze ans.

Le CRVA est animé par une équipe de professionnels et dispose d'un site Internet. Il propose divers outils dont une messagerie instantanée.

Le CRVA est implanté au siège de la Ligue de l'enseignement à Sainte-Clotilde où ont lieu ses permanences quotidiennes. Il se délocalise une fois par semaine à Saint-Pierre au siège du PTCE (pôle territorial de coopération économique) où il accueille des associations pour les accompagner dans leurs projets. Il favorise la convivialité dans ses échanges avec les associations en organisant des séances collectives sous forme d'apéros ou de petits-déjeuners. Diverses thématiques sont débattues pour impulser de nouveaux projets et encourager à la mutualisation et surtout ... pour redonner du sens à l'Éducation populaire.

Le CRVA assure également un accueil téléphonique.

Il propose aussi un hébergement Internet aux petites associations, *Web affili*, bien pratique notamment pour celles qui ne sont pas à jour avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et qui ne disposent pas de moyens suffisants pour gérer leur propre site Internet.

L'application *Basi compta* est accessible pour les associations culturelles qui peuvent ainsi faire leur comptabilité et l'éditer directement en format *cerfa*.

Des formations courtes, thématiques et parfois certifiantes comme le certificat de formation à la gestion associative (CFGGA) sont organisées régulièrement.

Une newsletter est éditée proposant une veille juridique, sur les appels à projets, communiquant sur actions culturelles, ...

France Active, un réseau national d'appui à l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le réseau national de **France Active** a trente ans et est présent à La Réunion depuis une douzaine d'années. France Active est surtout reconnue comme un organisme de financement des associations. La structure accompagne et se met au service des associations de l'économie sociale et solidaire ainsi que des demandeurs d'emploi qui veulent créer leur projet associatif et solidaire. France active bénéficie du soutien de multiples partenaires publics.

Elle est représentée à La Réunion par France-Active Réunion. Celle-ci est de plus en plus sollicitée par les acteurs publics locaux, conscients de la nécessité d'accompagner les acteurs associatifs et plus particulièrement l'ESS dans leurs nécessaires évolutions et *migrations*. Elle porte le dispositif local d'accompagnement (DLA), d'envergure nationale qui se décline dans chaque territoire.

L'objectif du DLA consiste à accompagner les associations dans leur démarche de professionnalisation. En effet, une association qui demande des financements publics doit savoir rendre compte de l'utilisation des deniers publics et ce de manière parfois complexe. Le contexte a également connu d'importantes mutations avec l'émergence de modèles hybrides aux côtés des entreprises privées et du secteur public. Ce dernier sollicite beaucoup les associations et il s'agit de les accompagner à devenir employeuses et plus globalement à assumer pleinement l'aspect chef d'entreprise de leur fonction. L'élan du porteur de projet qui veut agir en faveur d'un changement social, ne doit pas être brisé par ces contraintes qui les rattrapent très vite. Les associations doivent faire face à des obligations qui se rapprochent finalement de celles des entreprises. Le DLA va aider à faire évoluer la posture des dirigeants bénévoles ou des salariés pour accompagner cette mutation attendue des porteurs de projet associatifs.

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), un acteur historique de l'Éducation populaire intervenant dans la construction de projets collectifs

Les CEMEA présentent une méthode d'accompagnement à l'émergence de projet mises en œuvre entre 1990 et 2010.

Celle-ci part du constat que les quartiers foisonnent de personnes souhaitant agir car la situation ne leur convient pas, l'action publique ne couvre pas certains besoins, elles veulent être utiles, elles veulent agir pour améliorer la situation, ... Cela donne naissance à l'émergence d'initiatives individuelles ou collectives.

Il est donc proposé qu'un.e professionnel.le aille à leur rencontre pour les écouter, les encourager, ... puis les accompagner. Il faut aller sur les *ronds-points des initiatives*. Il s'agit de les aider et de les accompagner avec professionnalisme sur l'organisation de la parole, la structuration d'un collectif. C'est une vraie démarche d'Éducation populaire. Elle demande des compétences techniques et, en amont, une forte présence pour un accompagnement rapproché faisant émerger un collectif. Celui-ci doit devenir fort avant la création de l'association. Cette étape est nécessaire avant toute formation ou accompagnement associatif. Il faut accompagner le projet collectif, parfois même savoir freiner les initiatives sur des projets non structurés. En cohérence avec une approche d'Éducation populaire, il s'agit bien d'aider les gens à être moteurs/acteurs et non à se limiter au *svp monsieur le maire* trop souvent entendu.

Les groupes suivis sont, au final, présentés comme contribuant à une politique publique. Puis, les CEMEA proposent un accompagnement pour l'autonomie. Il consiste à apprendre à savoir négocier, savoir défendre une action, savoir conduire un projet.

Malheureusement les CEMEA n'ont plus été sollicités pour ce type d'intervention. La compétence existe et peut reprendre du service en apportant une réelle plus-value aux autres dispositifs comme le DLA par sa touche Éducation populaire qui permet aux habitant.e.s de devenir des porteurs.ses de projet efficaces sans pour autant perdre le sens de leur projet.

Technicité et Éducation populaire permettront d'être efficace dans la durée.

Le comité régional olympique et sportif (CROS), un acteur incontournable de la formation dans le champ du sport et de l'animation

Comme présenté précédemment, le CROS a mis en œuvre le CRIB pour accompagner les associations dans les démarches sociales mais il a aussi mis l'accent sur la **formation de leurs salariés et bénévoles**. Celle-ci est définie par rapport aux besoins identifiés. Actuellement le gouvernement encourage au Sport-Santé, l'objectif étant que toutes les associations accueillent des personnes en surcharge pondérale ou concernées par le diabète. La commune de Saint-Paul a démarré une action de Sport sur ordonnance mais pour l'instant le CROS ne peut pas suivre sur cette thématique.

Une formation va démarrer en février 2019 pour une vingtaine de candidats sur le Sport-Santé avec certification ce qui facilitera le travail en association. Une précédente session a eu lieu en 2018 mais sans certification de la DJSCS.

Les formations de bénévoles sont également proposées telles que le certificat de formation à la gestion associative (CFGGA). Elles visent à présenter et à expliquer les responsabilités qu'implique leur engagement associatif. Elles s'avèrent bien nécessaires et on peut voir que certains bénévoles associatifs n'étaient pas suffisamment conscients de l'ampleur de leur responsabilité.

À noter que 2017 et 2018 ont été des années difficiles pour le CROS qui a d'ailleurs demandé un DLA. Sur le plan financier, il s'en sort tout juste avec d'importants efforts des bénévoles et des salariés. En effet, certaines questions ont été mal anticipées sur le plan budgétaire mais l'équipe en place a su redresser la barre. Un élément très positif à noter est la création récente de *La maison des sports*, un bel outil qui a demandé beaucoup de temps et d'implication du CROS, des ligues et des comités. Le prochain défi du CROS sera la rénovation de ses locaux.

La leçon à retenir est qu'il ne faut pas avoir peur de se remettre en question quand cela ne va pas.

Uniformation, un opérateur de la formation aux côtés des associations pour anticiper le tournant annoncé par la réforme de la formation professionnelle

Uniformation rappelle qu'il avait mené en 2013 une action collective territoriale qui lui a, par la suite, permis de répondre à des besoins collectifs du secteur sportif. En effet, l'OPCA a accompagné la mise en place de la convention collective du sport avec l'intervention du CROS en proposant des formations. Cette initiative n'a pas connu un grand succès en raison du manque de liens entre Uniformation et les associations sportives. La structure retient donc **qu'il est nécessaire de passer par les coordinations, ligues et comités pour être efficace.**

Prochainement, Uniformation devrait proposer de l'ingénierie pour les formations Sport-santé-bien être avec le concours de la DIECCTE et la participation du CROS.

Avec la réforme de la formation professionnelle, UNIFORMATION qui deviendra opérateur de compétences (OPCO) peut proposer des réponses à des besoins collectifs sur demande des acteurs associatifs. Dans le cas contraire, les fonds retourneront au national. Pour mobiliser localement les fonds, il faut donc renforcer les démarches collectives.

Les thèmes principaux des échanges

Le sens de l'accompagnement associatif est questionné.

Pour Le Mouvement Associatif (LMA), il est important de ne pas perdre de vue qu'il s'agit de permettre aux associations de (re) **devenir/ rester maître de leur projet associatif, de leur stratégie.** Elles ne doivent pas répondre strictement à une demande institutionnelle exprimée ou à un dispositif sans faire de correspondance avec leurs finalités.

L'accompagnement doit aider les associations à retrouver ou à préserver leur autonomie, à moins subir, à mieux anticiper. **Accompagner, c'est donner des éléments pour que les associations fassent leur choix.**

Il s'agit surtout de renforcer le **Pouvoir d'agir** des associations, elles doivent pouvoir choisir sur quels dispositifs elles veulent s'engager ou non.

La mise en réseau des acteurs de l'accompagnement

Cette question a été posée au niveau national par LMA. Elle concernerait tous les opérateurs qui interviennent à un moment dans le projet associatif : détection, formation, accompagnement, coordination, tête de réseau, ...

Quelques questions s'imposent : *comment travaillent-ils ensemble ? comment partagent-ils l'information ? constituent-ils une vraie richesse d'information collective ?* Il faut travailler à la complémentarité des réponses : *personne ne sait tout, collectivement on sait pas mal de choses.* Il semble nécessaire de remettre l'usage au centre, il faut donc rendre plus lisibles et plus visibles les offres d'accompagnement.

La versatilité des dispositifs

La question des **dispositifs qui changent ou qui disparaissent** a également été posée. Il faut développer une *culture des précédents*, savoir que tout dispositif peut disparaître ou évoluer.

La question de fond serait la maîtrise par l'association des dispositifs pour qu'elles décident de s'y engager en toute connaissance de cause.

Par exemple, avec le Fonds social européen (FSE), il faut en réalité plus de deux ans de trésorerie. Il faut donc savoir y renoncer si on pense ne pas pouvoir tenir financièrement. Il faut anticiper pour ne pas découvrir le fonctionnement des dispositifs au fur et à mesure du déroulé des actions.

Une carence : l'accompagnement pour l'accès et le suivi des fonds européens, surtout le FSE

L'accompagnement est une chose mais, force est de constater, *qu'il n'y a pas que les associations qui doivent s'améliorer. Côté Institutions, il y a aussi de grands progrès à faire et particulièrement dans l'instruction et dans l'élaboration du FSE.*

Une association témoigne de tous les efforts fournis pour s'adapter aux exigences du FSE : comptabilité analytique, bilan remis dans les délais, respect des formes exigées, ... mais, pour autant, elle doit toujours avancer à minima un an de trésorerie. Une autre décrit tout le temps passé à alerter sur ses problèmes de trésorerie, à rencontrer divers fonctionnaires sur ce problème qui correspond à autant de temps en moins à travailler sur les projets et à observer le terrain. Il y a un véritable malaise actuellement dans les associations sur le sujet.

La question de **la sur-exigence réunionnaise aux contraintes européennes et nationales est posée.** *Pourquoi La Réunion ajoute-t-elle tant de contraintes locales à l'utilisation du FSE ? Pourquoi les institutionnels acceptent-ils avec autant de facilité les dysfonctionnements du FSE (pas de paiement pendant deux années consécutives par exemple) ? Les associations savent que le FSE paie sur action réalisée mais actuellement les délais de paiement vont bien au-delà de la remise du bilan de l'action.*

Un autre exemple est donné avec l'agence française pour la biodiversité (hors FSE) : elle a prévu quatre millions d'euros pour les associations mais les dossiers déposés en mai 2018 ne seront traités qu'en avril/mai 2019 !

Trop de choses qui fonctionnent mal, côté institutions.

- La complémentarité entre accompagnateurs pourrait se mener autour d'une plate-forme numérique.
- Globalement, il serait nécessaire de quantifier et préciser tous ces blocages à la mobilisation effective des subventions pour que le MAR intervienne et que les acteurs publics règlent les problèmes.

Le rôle du MAR dans l'interpellation des pouvoirs publics

Le MAR a été interpellé sur son rôle potentiel pour intervenir en faveur d'une amélioration de l'accès réel aux financements et des relations avec les financeurs notamment l'État. *Comment peut-il porter les difficultés quotidiennes des associations ? faire bouger les lignes ? mettre en lumière les problèmes qui relèvent plus des modes opératoires des institutions que de celui des associations ? Que fera-t-il après le séminaire ?*

Il faut comprendre le Mouvement associatif comme une maison commune et non comme une baguette magique. On discute, on voit les problèmes et on élabore des solutions ou des axes d'action/ revendications. Il s'agit de voir comment le MAR crée des conditions pour obtenir les améliorations attendues par les associations. Le MAR doit surtout réfléchir et répondre à comment créer les conditions pour que les choses avancent.

LMA informe qu'il y a déjà des avancées même minimales liées à son action. Un de ses chantiers porte sur la *Vie associative*. Ainsi, quatre de ses cinquante-neuf propositions sont reprises dans le projet de Loi, à savoir :

- ❑ Possibilité pour les associations de conserver un excédent raisonnable, des dépenses pourront être reportées d'une année à l'autre,
- ❑ Autorisation de prêts entre associations ayant des liens entre elles,
- ❑ Mobilisation des fonds des comptes associatifs inactifs au profit de la vie associative ,

- ❑ Mise à disposition gratuite à des associations de biens immobiliers de l'État,
- ❑ Application de la fiscalité liée aux Dons pour les associations qui œuvrent dans le champ caritatif.
 - Le MAR constituera une voix locale et collective pour porter les dysfonctionnements du côté des institutions et les menaces qu'ils font peser sur les associations.
 - Le MAR recherchera des solutions concrètes aux questions de trésorerie (le CRAJEP prévoit de le faire dans le cadre d'une recherche-action).
 - Le MAR communiquera pour montrer le poids financier et l'impact en termes d'emplois des associations.
 - Le MAR interviendra en faveur d'un guichet numérique unique de soutien à la vie associative

La notion d'efficacité des associations

Les associations sont parfois dénigrées pour leur manque d'efficacité. Certains répondent que si l'Éducation populaire n'est pas rentable économiquement elle l'est complètement sur le plan de l'utilité sociale. Les institutionnels ignorent ou ne voient pas assez l'intérêt public des actions des associations, leur utilité sociale/sociétale. Par exemple, sur le plan environnemental, lorsque l'action des associations portent leurs fruits, ce sont des centaines d'emplois qui sont préservés et créés notamment autour du tourisme.

La municipalisation de la vie associative

La tendance des municipalités à créer leurs associations fragilisent globalement le tissu associatif. Elles en font des *bras armés* et les dévoient d'une démarche citoyenne. *Quelle place reste-t-il pour le soutien aux associations citoyennes plus autonomes après ?*

Lien État / Associations

Le fait que les fonctionnaires d'État changent souvent ralentit les projets. Il faut parfois tout reprendre à zéro, attendre que le nouveau fonctionnaire ait eu le temps de s'approprier ses dossiers prioritaires pour qu'il s'intéresse aux dossiers associatifs.

- ☛ Le MAR intervient en faveur d'un référent à la Vie associative qui travaillerait en mode transversal avec les services préfectoraux et les autres services de l'État.

Un accompagnement ciblé sur les compétences manquantes

L'accompagnement des associations ne doit pas porter uniquement sur du conseil ou de l'accompagnement à mieux faire. Il y a aussi la problématique de l'absence de compétences techniques que l'associations ne peut engager faute de capacité de financement. L'exemple d'un web master est donné.

- ☛ Le MAR étudie les possibilités de mutualisation d'emplois à forte dimension technique pour répondre aux besoins des associations.

ANNEXES



ANNEXE 1

FICHES SIGNALÉTIQUES DES MEMBRES FONDATEURS DU MAR



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA REUNION

PRÉSIDENTE : Madame Monique CATHALA

DATE DE CRÉATION À LA RÉUNION : le 28 juillet 1974

OBJET SOCIAL/ FINALITÉS

En tant que représentant du CNOSF (comité national olympique Français), le CROS Réunion a pour mission, dans son ressort territorial de :

- sauvegarder et de développer les valeurs de l'olympisme,
- contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif régional,
- soutenir le développement de la pratique sportive dans la région,
- représenter le sport régional, pour toutes les questions d'intérêt général, auprès des pouvoirs publics, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (participation avec les représentants de l'administration, à la gestion de la part régionale du centre national pour le développement du sport - CNDS). Il est aussi un interlocuteur privilégié de la Région pour la mise en place de la politique sportive régionale.

MISSIONS

Le CROS Réunion a pour mission :

- de promouvoir l'unité du mouvement sportif dont les composantes sont les associations membres des Ligues et Comité Régionaux des Fédérations membres du CNOSF ainsi que leurs licenciés et autres pratiquants, de représenter le mouvement sportif, notamment dans les instances dont l'objet est de contribuer directement ou indirectement au développement du sport ou à la mise en œuvre des fonctions sociales et sociétales qui lui sont reconnues ;



- d'entreprendre, au nom des Ligues et Comités Régionaux des fédérations dans les territoires ou avec eux dans le respect de leurs prérogatives, toute activité d'intérêt commun de nature à encourager et assurer le développement de la pratique de tous les sports et de manière générale, de contribuer aux actions éducatives par le sport, d'engager des actions, notamment dans le domaine de la promotion et du suivi des sportifs et au plan social, de la formation initiale et continue des dirigeants, cadres et techniciens, arbitres, ou encore dans celui de la recherche, de la prospective, de l'innovation et de l'information ;
- de représenter le mouvement sportif et de défendre ses intérêts dans tous les domaines le concernant directement ou indirectement et de développer son apport sociétal, mais aussi social, économique et culturel, au bénéfice du rayonnement de la région ;
- de contribuer à assurer la transversalité des missions d'intérêt général du sport en réunissant tous les acteurs dans une démarche de complémentarité des actions basées sur des valeurs partagées, de mettre ainsi le sport au service de la région et de favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de tous et à tous les âges de la vie, dans les associations et clubs fédéraux ;
- de participer à la prévention du dopage et d'agir, conformément aux dispositions du Code du Sport et du Code Mondial Antidopage, contre l'usage des substances ou procédés interdits par le CIO, l'Agence mondiale antidopage, les fédérations internationales et des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur ;
- de favoriser et développer l'apport sociétal et économique des actions du CROS Réunion, des ligues et Comités Régionaux des fédérations sportives et des organisations issues du mouvement sportif au bénéfice de la Région ;
- de développer, avec l'accord express du CNOSF, le rayonnement international de la France au travers de ses actions et de ses missions.

ENJEUX

Sport & éducation et citoyenneté
 Sport & professionnalisation
 Sport & Santé et Bien-être
 Sport & politiques publiques de haut niveau

OBJECTIFS

Contribuer au développement d'une politique de formation dans le domaine du sport
 Apporter une première information à tous les dirigeants associatifs
 Accompagner les dirigeants d'associations sportives
 Former les dirigeants d'associations sportives
 Promouvoir les valeurs de l'Olympisme

LE RÉSEAU NATIONAL D'APPARTENANCE : le CNOSF, Comité National Olympique et Sportif Français

LES CHIFFRES CLÉS (novembre 2017, source DJSCS et CROS)

Nombre d'adhérents ou licenciés des associations sportives : 163 992 soit une hausse de 32 % par rapport à 2000

Nombre de sportifs de Haut-Niveau : 41

Nombre de sportifs Espoirs : 139

Nombre de collectifs nationaux : 24

Nombre de clubs : 1 701

Nombre de ligues et comités : 67

Nombre de salariés : 7

Équivalent temps plein : 6,5

Budget annuel : 838 483 €

dont

subventions : 590 480 € soit 115 000 € par le Conseil Général ; 111 940 € par le Conseil Régional et 363 540 € par le CNDS

dons et cotisations : 6 000 €

GOUVERNANCE – BUREAU EXÉCUTIF

<i>Fonction</i>	<i>Nom – Prénom</i>
Présidente	CATHALA Monique
Vice-Président Management des structures et Politiques – Haut Niveau	PEPIN Adolphe
Vice-Président Sport et Éducation et Citoyenneté Valeurs de l'Olympisme	GRIMAUD Thierry
Vice-Présidente Sport et Professionnalisation	FAUBOURG Guilène
Vice-Président Sport et Santé et Bien être	DESCORSIER Alain
Secrétaire Générale	LAGOURGUE Véronique
Secrétaire Général Adjoint	BEAULIEU Jean François
Trésorier	ROUVIERE Daniel
Trésorier Adjoint	MOUEZY Stéphane

**Nombre de membres actifs : 62 dont**

- Disciplines olympiques : 28
- Sports nationaux : 26
- multi-sports et affinitaires : 5
- Sport universitaire : 3

Membres associés : 5 dont

- Sport régional : 2
- Sports nationaux : 3

LES PERSPECTIVES**CRIB :**

Contribuer au développement d'une politique de formation dans le domaine du sport

Apporter une première information à tous les dirigeants associatifs

Accompagner les dirigeants d'associations sportives

Former les dirigeants d'associations sportives

Promouvoir les valeurs de l'Olympisme

Contact
Nom, prénom : CATHALA Monique Tél : 0262 200 979
Adresse : 20 route Philibert TSIRANANA - Maison Régionale des Sports - 97490 Sainte Clotilde
Mail : reunion@franceolympique.com
Site Internet : https://reunion.franceolympique.com
Réseaux sociaux : https://www.facebook.com



CRAJEP, COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

PRÉSIDENTE : Gisèle SURJUS

DATE DE CRÉATION À LA RÉUNION : Créé le 17 juillet 2003

OBJET SOCIAL/ FINALITÉS

Le CRAJEP est un organisme de coordination volontaire d'associations, d'unions, de fédérations, de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui partagent les valeurs suivantes :

- L'engagement
- L'autonomie
- L'émancipation individuelle et collective
- La transformation sociale, durable et équitable
- La citoyenneté responsable

Il privilégie l'information, la rencontre, l'échange, la réflexion, la concertation.

Il a pour objet de promouvoir, favoriser, soutenir et défendre l'activité socio-éducative et les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Il se donne pour but de contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation populaire dans leurs dimensions éducatives, culturelles, sociales et économiques et ce sur le plan régional, départemental, local mais aussi Indo-océanique.

Il favorise la participation citoyenne à la vie et au développement des territoires.

Le CRAJEP peut mettre en place des actions en synergie avec ses propres associations membres.

MISSIONS STATUTAIRES DU CRAJEP

- Démontrer le rôle des associations et de leurs militants bénévoles comme facteur de développement de la démocratie
- Défendre, renforcer et promouvoir les politiques déterminantes en matière d'enfance, de jeunesse et d'éducation populaire.
- Prendre en compte et exprimer les préoccupations des enfants, des jeunes et des adultes.
- Participer à toute concertation visant à élaborer des décisions dans son champ de compétences.
- Défendre ses préoccupations, ses positions et ses propositions auprès de toutes les instances départementales, régionale, nationales, internationales, publiques ou privées.
- Participer à la réflexion et au développement régionale de l'ESS

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Promouvoir l'éducation populaire et représenter les associations du secteur dans les espaces de concertation régionaux et auprès des pouvoirs publics territoriaux
- Favoriser l'information réciproque, la concertation, la réflexion, l'expression et l'action communes sur l'ensemble des thématiques afférentes au développement de la vie associative, à la reconnaissance de la jeunesse et de l'éducation populaire et au développement local

LE RÉSEAU NATIONAL D'APPARTENANCE : CNAJEP, Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

LES CHIFFRES CLÉS (2017)

Nombre d'adhérents : 8 à la création en 2015 à 23 en 2018

Nombre de salariés : 1 chargé de mission depuis 2017

Équivalent temps plein : 1

Budget 2017 : 35 367 €

Dont subvention (préciser la nature) : 24 208 €

- FNDVA : 2 100€
- DJSCS : 15 000 €
- FONJEP : 7 108 €

Dont cotisation : 1 100 €

GOVERNANCE

Membres actifs 2018/2019

Association de Défense de la Famille et de l'Individu

Association des FEMmes de MARins Pêcheurs de Saint Pierre

Association des MAisons de la FAMille de la Réunion - Ecole des Parents et des Educateurs

Association Réunionnaise d'Education Populaire

Association Régionale des Centres de Vacances

Agir Tous pour la Dignité - QUART MONDE

Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Actives

Collectif pour l'Elimination des Violences IntraFamiliales

Centre Régional Information Jeunesse

Fédération Départementale Familles Rurales

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

FÉdération Dyonésienne de l'Education Populaire

Forum Réunionnais de la Jeunesse

Jeunesse en Plein Air

Junior Busin'ESS

La Ligue de l'Enseignement de la Réunion

Les Petits Débrouillards de la Réunion

Maison Des Associations de Saint Benoit

Maison des Jeunes et de la Culture du TAMPON

Réseau Français des Villes Educatrices

Scouts et Guides de la Réunion

Union des Familles Laïques de la Réunion

Union Nationale des Etudiants de France

Fédération des Étudiants de la Réunion

Association pour le Développement des Echanges Socio Interculturels Réunionnais

Membres du bureau :

Gisèle SURJUS – ARCV
Alexandre BOYER – CRIJ
Marcel MOUTOUCOMARAPOULE - ADFI
Jean Luc MORISSE - JPA
Patrice SOUPRAYENMESTRY - MDA
Benoit MAHEUX - JB

LES PROBLÉMATIQUES/ENJEUX

Passer du je au nous, que le CRAJEP forme un réel collectif
Renforcer la mutualisation et la solidarité
Mieux faire connaître et reconnaître l'Éducation populaire

LES PERSPECTIVES 2019

Poursuivre l'enquête auprès des adhérents pour une meilleure connaissance des associations et de leurs besoins.

Produire la cartographie dynamique des associations adhérentes puis celles qui sont agréées JEP (jeunesse et éducation populaire) et produire un diagnostic des associations.

Coordonner des commissions de travail (commission BAFA/D, formation professionnelle, Service civique, jeunesse, mobilité internationale en partenariat avec le FONJEP) : espaces de réflexion et de concertation thématiques.

Mettre en place des temps d'actions et de rencontres entre les partenaires, les associations et la population via la mobilisation de ses adhérents au travers du projet AGORA JEP.

Organiser des formations en complément au réseau déjà existant : formation aux démarches participatives citoyennes.

Fédérer les centres de ressources de la Réunion et établir une cartographie de proximité pour le service aux associations.

Représenter les associations dans diverses instances régionales par le biais de mandats confiés à ses membres (CCEE, FONJEP, CRIJ, MAR, CRESS, DLA) pour diffuser un discours de promotion et de défense par rapport aux enjeux du développement associatif JEP.

Lancement du projet de Recherche-Action : enquêtes proposées aux pouvoirs publics notamment sur les stratégies politiques des territoires vues par les 23.



Contact	
Nom, prénom : CONRADI Cyril (Chargé de mission)	Tél : 06 93 55 75 93
Adresse : C/o J.P.A : école Gabriel Macé, rue de la Source 97400 Saint-Denis - LA REUNION	
Mail : coordinationCRAJEPreunion@gmail.com	Site Internet : en cours
Réseaux sociaux : www.facebook.com/CrajepR	
Twitter : @CrajepR	



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FÉDÉRATION DE LA RÉUNION

PRÉSIDENTE : Madame Geneviève ANGAMA

DATE DE CRÉATION À LA RÉUNION : 1950, d'abord sous le nom de Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

OBJET SOCIAL/ FINALITÉS

Réunir des hommes et des femmes au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, l'éducation, aux loisirs et aux sports.

Ouvrir pour que les Réunionnais.e.s puissent agir partout contre les inégalités et les discriminations afin de construire une société plus juste et plus solidaire fondée sur la laïcité et une Réunion plus fraternelle composée d'hommes et de femmes plus libres et plus responsables.

Œuvrer pour une éducation pour tous et tout au long de la vie.

Promouvoir une culture à construire en commun à l'école et dans la vie de tous les jours.

Encourager à l'engagement de tout un chacun dans une démarche de développement durable.

Encourager à l'engagement de La Réunion dans une démarche de rencontres et d'échanges interculturels, européens et internationaux.

Promouvoir la vie associative à travers des débats citoyens sur les grands chantiers qui construisent La Réunion d'aujourd'hui et de demain.

CHAMPS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA LIGUE

- Vie associative fédérative : appui divers à la vie associative, aide à la création d'associations, formations des bénévoles avec le CFGA (Certificat de gestion à la vie associative), appui et formation à la comptabilité et à la gestion avec le logiciel Basicompta, un centre de ressources, une assistance aux projets
- Accueil, formation, accompagnement des Services civiques
- Pôle Assurance

Avec l'APAC (Association Pour l'Assurance Confédérale), 281 Contrats d'assurance contractés par les associations affiliées

- Éducation - Culture : actions de solidarité de lutte contre les discriminations, actions culturelles réunionnaises
- Formations : BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur), BAFD brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), certificat de formation professionnelle Animateur périscolaire, tuteur de services civiques, formation civique et citoyenne, BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport)
- Vacances : accueils collectifs de mineurs, Vacances pour tous
- Sport avec deux structures :

- ☛ **L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)** a vocation à fédérer les associations sportives, organiser des rencontres et des compétitions sportives tout en répondant aux attentes de plaisir, de convivialité, d'engagement et de performance de ses adhérents.

Elle présente une double identité correspondant à une double ambition en tant que fédération multisports et mouvement d'idée dans la société d'aujourd'hui et de demain.

L'UFOLEP s'inscrit dans les fondamentaux politiques et idéologiques de la ligue de l'enseignement pour une meilleure prise en compte des enjeux et des problématiques de société.

Elle prône des valeurs fortes : solidarité, mixité, laïcité, parité, égalité des genres, fair-play... Elle défend une notion de pratique saine, festive et accessible à tous les publics.

Elle mobilise un important réseau de bénévoles et de professionnels : 1 300 licenciés avec 9 services civiques.

- ☛ **L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)** propose aux enfants des classes (primaire et maternelle) publiques une pratique sportive et physique diversifiée complémentaire de l'éducation physique. Elle vise une prise de responsabilité des enfants à travers une pratique physique, sportive et associative. Elle apporte aux enseignants des outils pédagogiques, organise des rencontres sportives, aide les partenaires à la conception de projets sportifs éducatifs.

Les valeurs fondatrices de son action consistent à organiser les activités et les épreuves physiques et sportives en veillant à :

- promouvoir le développement d'activités physiques volontaires diversifiées et complémentaires de l'activité physique obligatoire et offerte à tous les élèves dans un cadre associatif et dans une perspective de formation à la responsabilité, à l'autonomie, au civisme et à la démocratie,
- concourir au travail pédagogique des enseignants (édition, intervenants...)

Associations adhérentes : 116

Adhérents : 878 adultes et 20 428 enfants licenciés

Services civiques : 11

Contrats d'avenir : 10

LE RÉSEAU NATIONAL D'APPARTENANCE

La ligue française de l'enseignement (LFE)

Pour rappel, la LFE est un mouvement d'éducation populaire, créé en 1966 par Jean Macé. Sa fondation a inspiré les lois sur l'école publique laïque et gratuite pour tous (1881-1882).

La LFE est un grand mouvement populaire, partenaire de la vie associative, de l'école publique, des acteurs publics et locaux.

ENGAGEMENTS À LA LFE

- faire le choix d'une planète vivable, d'une société ouverte, généreuse et responsable,
- prendre part et avec les autres faire vivre la convivialité et la fraternité,
- construire aussi la solidarité,
- agir contre les inégalités,
- prendre sa part dans une démocratie qui implique tous ses citoyens,
- créer des liens entre des actes à la mesure de chacun et des combats à la mesure de l'Humanité

Bénévoles au national : 500 000 +

LES CHIFFRES CLÉS (2017)

National

Nombre d'adhérents : 1,6 million

Nombre d'associations affiliées : 30 000

103 fédérations départementales

5 000 ETP salariés

18 000 volontaires en service civique

500 000 bénévoles

140 centres de vacances

50 centres de formation professionnelle

Local

240 Associations sportives, culturelles, socio-éducatives 23 200 adhérents

18 ETP salariés

674 services civiques formés en 2018

Budget : 1,8 million d'euros dont celui de l'USEP et de l'UFOLEP



Contact	
Nom, prénom : Mme Geneviève ANGAMA, Présidente	Tél : 02 62 94 84 40
Adresse : 61, rue des Vavangues - ZA Finette - BP 50038 - 97491 Sainte-Clotilde cedex	
Mail : secretariat.ligue974@gmail.com	Site Internet : laligue974.org
Réseaux sociaux : www.facebook.com/CrajepR	
Twitter : www.facebook.com/CrajepR - Twitter : @CrajepR	



UDAF, L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

PRÉSIDENT : Aristide Payet

DATE DE CRÉATION À LA RÉUNION : juillet 1975

Les associations familiales qui pouvaient se fédérer dans l'UDAF se sont créées essentiellement entre 1965 et 1975.

OBJET SOCIAL/ FINALITÉS

Défense des intérêts matériels et moraux des familles de la Réunion.

Assurer les missions des UDAF et UNAF (union nationale des associations familiales), de gestion et de représentation des familles de France

LES MISSIONS

Des UDAF et de l'UNAF

- Donner un avis aux pouvoirs publics sur des mesures adaptées pour les politiques familiales ;
- Représenter les familles avec leur rôle de porte-parole officiels de l'ensemble des familles dans toutes les institutions publiques et parapubliques, locales ou nationales ;
- Gérer des services destinés aux familles dont les pouvoirs publics leur confient la gestion et qu'elles coordonnent ;
- Défendre les familles en se portant partie civile dans les procès mettant en cause les intérêts matériels et moraux des familles.

LES DEUX PRINCIPALES MISSIONS À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

- Missions de représentation des familles assurées par des administrateurs de l'UDAF ou des personnes adhérentes aux associations membres de l'UDAF
- Mission de gestion des services aux familles réalisée par le personnel de l'UDAF



CHAMPS COUVERTS

- Pôle Enfance-Famille qui organise des séjours vacances, gère une Cybercase, fait de la médiation familiale, gère un espace-rencontres, activité MJAGBF (mesures judiciaires d'accompagnement à la gestion budgétaire des familles), CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire), accueil et hébergement des ex-mineurs réunionnais dits de La Creuse, formation des parents sanctionnés par la justice, ...
- Pôle protection des majeurs (1 400 personnes prises en charge actuellement) ;
- Petite-enfance, l'UDAF a récemment accepté de gérer des crèches, nouvelle activité qui sera portée par une nouvelle association dont la gouvernance se compose d'administrateurs de l'UDAF et des représentants d'associations familiales. Une structure sera implantée à Beau Séjour où se trouve le siège.

LE RÉSEAU NATIONAL D'APPARTENANCE

Union nationale des associations familiales (UNAF)

L'UNAF et les UDAF ont été instituées par l'ordonnance du 3 mars 1945. Elles se voient confier la représentation de toutes les familles vivant sur le territoire français auprès des Pouvoirs Publics. Elles sont chargées de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles sur le territoire français. Les familles sont définies par l'article L211-1 du code de l'action sociale et peuvent adhérer aux associations de leur choix. Celles-ci sont réparties dans 70 mouvements nationaux (membres actifs et membres associés).

Parmi les **26** membres actifs de l'UNAF regroupant 695 000 familles adhérentes, on compte :

- Les sept mouvements à recrutement général
- Les dix-neuf mouvements à recrutement spécifique eux-mêmes répartis dans trois grandes catégories :
 - ☛ Les mouvements de type éducatif ou professionnel,
 - ☛ Les mouvements de types sociaux
 - ☛ Les mouvements ciblant les familles monoparentales et les conjoints survivants.

Les 44 membres associés de l'UNAF représentent plusieurs secteurs de la vie quotidienne : action sociale pour l'enfance et la famille, aide à la famille, jeunesse avec la fédération des maisons de jeunes et de la culture, vacances-loisirs,...

LES CHIFFRES CLÉS 2017

Nombre d'adhérents :

En 1975 à la création : 17 associations familiales catholiques, 1 maison familiale rurale (celle du Tampon) et 2 Conférences Syndicales Familiales (CSF).

En 2018 :

30 membres actifs dont 16 Associations Familiales Catholiques, 4 Associations Familiales Laïques, 2 familles rurales, 4 Maisons Familiales Rurales, 1 Enfance et Familles d'Adoption, 1 ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficients Auditifs), 1 jumeaux et plus, 1 Jonathan Pierres vivantes (conjoints survivants ou couples ayant perdus des enfants). L'ensemble représente plus de 3 000 familles.

3 membres associés : association familiale de Cilaos, association des familles du Port, AMAFAR (Association des Maisons de la Famille de la Réunion).

Nombre de salariés : plus de 60 ETP

GOUVERNANCE

Membres actifs : 30

Membres associés : 3

LES PROBLÉMATIQUES/ENJEUX

Accroissement des missions de l'UDAF avec l'accroissement des besoins des familles notamment celles qui sont en difficultés ;

Baisse des familles adhérentes malgré la hausse des activités à l'échelle nationale ou locale d'où la mise en place d'une politique de développement associatif ;

Cette association-Entreprise doit faire face à des difficultés plus ou moins importantes en raison même des financements qui ont tendance à baisser.

LES PERSPECTIVES

Gestion d'une maison relais dans les 2 prochaines années

Poursuite de la défense des propositions de 2017 de l'UNAF :

- Renforcer la politique familiale
- Améliorer le niveau de vie des familles
- Soutenir la fonction éducative des parents
- Prévenir les ruptures et respecter l'intérêt de l'enfant
- Innover et développer une offre d'accueil pour la petite enfance
- Promouvoir la conciliation vie familiale-vie professionnelle
- Développer des logements adaptés aux besoins des familles
- Consolider la couverture maladie et la politique de santé des familles
- Accompagner les solidarités familiales et intergénérationnelles
- Encourager l'engagement solidaire et l'autonomie.



Contact	
Nom, prénom : Aristide PAYET	Tél : 0692 61 08 34
Adresse : 122, route de Montgaillard 97400 Saint-Denis	
Mail : aristide.payet@wanadoo.fr	Site Internet : udaf974.free.fr
Réseaux sociaux : https://www.facebook.com/udafreunion	



URIOPSS, UNION RÉGIONALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX

Président : Jean-Pierre TOUSSAINT

Date de création à La Réunion : 1973

OBJET SOCIAL / MISSION

- Développer une politique de la vie associative
- Rendre présent le mouvement associatif dans toutes les instances où s'élaborent et où se prennent les décisions
- Aider à la mise en place de réponses toujours mieux adaptées aux besoins
- Apporter son soutien à ses adhérents et défendre leurs intérêts légitimes
- Décloisonner l'action sanitaire et sociale
- Promouvoir un système de financement fondé sur des rapports contractuels (voir pluri annualité, ...)

CHAMPS COUVERTS

Service à la personne

Lutte contre les exclusions

Enfance, jeunesse, familles

Santé

Social et médico-social

Personnes handicapées

Personnes âgées



LE RÉSEAU NATIONAL D'APPARTENANCE

UNIOPSS, union nationale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

LES CHIFFRES CLÉS 2017

Nombre d'adhérents : 20

Nombre de salariés : 0

Budget : 12 000€

Dont subvention, préciser l'origine Aucune

Dont cotisations : 12 000€

GOUVERNANCE

Nombre de membres actifs : 7

LES PROBLÉMATIQUES/ENJEUX

Impact de la précarisation des associations sur l'URIOPSS : chute du nombre d'adhérents, passé de 30 à 20 en 10 ans

La contrainte économique a pris le dessus sur l'esprit de coordination au détriment d'une volonté de démarche commune, du partage d'une philosophie commune.

Les difficultés vécues par les associations ont amené certaines d'entre elles à chercher à défendre d'abord et individuellement leurs propres intérêts économiques.

Des adhésions ont migré de l'URIOPSS vers la FEHAP (fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs) qui place la démarche économique et la professionnalisation au cœur de sa démarche. Les difficultés matérielles ont amené les associations à mettre au second plan la question de l'ingénierie, de la réflexion collective, ...

Le consensus sur la nécessité en tant que telle de se regrouper s'est affaibli et les adhérents attendent de l'URIOPSS des retours plus concrets (utilité).

Le rôle de relais d'information de l'URIOPSS a été réduit du fait que d'autres relais nationaux ou l'accès à Internet permettent désormais des accès plus rapides à l'information.

Les structures adhérentes doivent de plus cohabiter voire affronter la concurrence des opérateurs privés lucratifs ce qui est rendu difficile avec la disette des fonds publics.

Dés 2006, ces évolutions sont identifiées et, pour reprendre des termes de l'époque, elles amènent au risque d'extinction du modèle associatif ... sauf à parvenir à bien définir la complémentarité du secteur associatif, les partenariats. La charte des engagements réciproques est bien un élément de réponse.

Les financements publics se limitent de plus en plus aux actions accomplies. Elles négligent la nécessaire ingénierie réalisée en amont des actions. Or, les associations ont bien un rôle de « renifleurs de terrain capables d'inventer rapidement de nouvelles formes d'actions ». Elles innovent, elles testent et parfois ces actions sont généralisées par l'action publique. L'AREP, par exemple, a été un vrai laboratoire pendant une vingtaine d'années (1962 - 1982) d'actions qui ont inspiré des dispositifs publics. Financer le projet associatif, c'est aussi financer cette ingénierie qui se tarit dans le cas contraire.

Les délais de paiement du FSE ne sont pas acceptables, ils menacent la vie des associations.

LES PERSPECTIVES

Que l'URIOPSS :

- poursuive son rôle de pont,
- maintienne son identité associative : unir les associations pour développer les solidarités
clarifie son rôle de tête de réseau et son rôle dans le Mouvement associatif – Réunion (LMAR)

Contact	
Nom, prénom : TOUSSSAINT Jean-Pierre	Tél : 06 92 65 94 94
Adresse : 29 A Chemin des cyprès BDN 97490 Ste Clotilde	
Mail : jean-pierre.toussaint@wanadoo.fr	Site Internet :

ANNEXE 2

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DE LA REUNION
ENTRE L'ETAT, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

21 décembre 2017

Le texte suivant est la déclinaison territoriale du document national signé le 14 février 2014 par le Premier Ministre, la Présidente du Mouvement Associatif, le Président de l'Association des Maires de France (AMF), le Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), le Président de l'Association des Régions de France (ARF), le Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), la Présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une Économie Solidaire (RTES).

Cette déclinaison territoriale spécifie le contexte local réunionnais, en référence à la Charte nationale. Des paragraphes de cette dernière sont donc modifiés, parfois même déplacés ou supprimés en fonction des adaptations qui s'imposent pour territorialiser l'engagement recherché entre les signataires locaux de la Charte.

Les associations sont fréquemment amenées à éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, en inspirant de nouvelles formes d'interventions, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité au titre de l'intérêt général.



A La Réunion, le réseau associatif se singularise par un dynamisme fort, une implication sociale et économique, le situant comme un acteur majeur du développement local et de la promotion citoyenne.

Au centre de la société civile, l'intervention des bénévoles (135 000) auprès des associations (16 250 associations enregistrées) représente une véritable école d'engagement pour apporter des réponses variées et innovantes faces aux enjeux sociaux d'actualité.

Par leur nombre au 31 décembre 2014 : plus de 1 797 associations « employeur » en activité et plus de 20 380 emplois localement créés , le secteur associatif confirme sa fonction économique, son rôle de baromètre social, d'expertise et de portage de la demande sociale. Malgré le niveau de pertinence des actions développées par les acteurs associatifs locaux au service de l'intérêt général dans les différents territoires. Ses principales caractéristiques restent sa fragilité financière, son manque de structuration, ainsi que ses besoins de formation des acteurs sociaux de proximité. Aussi dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et de reconfiguration de leurs compétences, il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction des réponses originales et pertinentes aux enjeux sociaux, culturels et économique d'actualité.

La déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques signée le 14 février 2014 par le Premier ministre ouvre les conditions d'un accompagnement de la vie associative dans une démarche de large concertation et de coopération.

A ce titre, les signataires de cette charte s'engagent, sous le regard des citoyens, dans une démarche partenariale visant à mieux reconnaître la vie associative dans notre pays et à intensifier leur coopération au service de l'intérêt général. L'État, le Mouvement associatif, rejoint par les représentants des collectivités territoriales, renouvellent et approfondissent ainsi la charte signée lors du centenaire de la loi de 1901.

Collectivités territoriales et associations sont en effet aujourd'hui des partenaires essentiels sur les territoires.

Cet acte solennel, fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, renforce des relations tripartites, basées sur la confiance réciproque, le respect de l'indépendance des associations et la libre administration des collectivités territoriales. Il contribue à l'élaboration progressive d'une éthique partenariale, rendue nécessaire par l'évolution des politiques publiques, nationales et territoriales, et du cadre réglementaire français et européen.

À l'échelon local ou à celui de l'Europe, les associations sont des vecteurs de solidarité entre les peuples et entre les individus ; elles travaillent à abolir les clivages et les inégalités. Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes et de gestion de services d'intérêt général. Légitimé par les engagements libres et volontaires qu'il suscite, le mouvement associatif jouit d'un fort niveau de confiance de nos concitoyens, confiance essentielle à la vie démocratique et à la cohésion sociale.



La puissance publique, assumée par l'État et les collectivités territoriales, garante de l'intérêt général, écoute les associations et dialogue avec elles. Elle contribue au financement de leurs projets et leur confie la gestion de certains services, dans le cadre des politiques publiques qu'elle conduit. L'optimisation de la dépense publique l'incite à rechercher des partenariats qui assurent la meilleure utilisation de l'argent des contribuables, la proximité avec les citoyens et usagers, la lisibilité des responsabilités.

Pour l'avenir, les règles de partenariat inscrites dans cette charte constitueront des principes d'action partagés entre les trois parties. Leur mise en œuvre entraînera des effets concrets et mesurables et permettra :

- d'approfondir la vie démocratique et le dialogue civil et social, en vue d'une participation libre, active et accrue des femmes et des hommes aux projets associatifs et aux politiques publiques dans des démarches co-construites ;
- de concourir, dans un but autre que le partage de bénéfices, à la création de richesses sociales, culturelles, sportives et économiques inscrites dans la proximité des territoires, au développement d'une économie sociale et solidaire, à l'élaboration d'un modèle de développement durable et équitable.
- de respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité.

La charte ouvre le champ aux déclinaisons de ces engagements aux plans sectoriel et territorial. Une attention particulière est portée à sa mise en œuvre et à son évaluation ainsi que sa composition. Les signataires s'engagent à tout faire pour atteindre les objectifs fixés et les promouvoir aux différents échelons territoriaux.

II - PRINCIPES PARTAGÉS ET VALEURS COMMUNES

L'État, et les collectivités territoriales, garantes de l'intérêt général chacune à leur niveau et responsables de la conduite des politiques publiques, fondent leur légitimité sur la démocratie représentative.

Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent dans notre pays et à y apporter des réponses.

L'État et les collectivités territoriales considèrent la diversité du monde associatif comme une richesse indissociable de la variété des tailles, des champs d'intervention et des couvertures territoriales des structures qui la composent. Ils reconnaissent l'indépendance associative et font respecter ce principe.

- la reconnaissance de l'engagement associatif et du rôle particulier des dirigeants ;
- la rencontre entre la volonté d'engagement des individus et le besoin de bénévoles de la part des associations, notamment au plan territorial.

- 3.2. Favoriser dans la durée des soutiens publics sous toutes leurs formes (accompagnement, conseils, développement d'outils, coordination.....aux têtes de réseaux associatives et aux associations concourant à l'intérêt général afin de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif.
- 3.3. Développer une politique publique d'attribution des subventions dont les critères de sélection, les modalités d'attribution et de mise en œuvre sont concertées avec les acteurs concernés.
- 3.4. Simplifier les procédures, notamment via la dématérialisation accessible à tous et travailler à l'utilisation et à la diffusion d'un outil partagé de gestion des aides.
- 3.5. Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivités, favoriser une politique globale de l'emploi associatif structurée et de qualité, permettant le développement des projets d'intérêt général portés par ce secteur. Y intégrer les notions :
 - de complémentarité entre bénévoles et salariés ;
 - de formation et de qualification ; - d'insertion des publics en difficulté ; - de pérennité des emplois.
- 3.6. Reconnaître et valoriser le poids économique du secteur associatif de notre territoire

A La Réunion, les salariés des associations représentent 13,1 % du total des salariés privés et génèrent une masse salariale de plus de 465 millions d'euros. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne nationale (9,6%) . C'est un élément fort qui permet aux acteurs concernés et aux décideurs réunionnais de prendre conscience de l'enjeu économique et social que représente le secteur associatif. Les acteurs économiques et sociaux, privés et publics doivent prendre en compte cette donnée et veiller à ce que cette dynamique soit visible, cohérentes et pérenne.

- 3.7. Organiser, autant qu'il est possible et souhaitable, la concertation avec les associations et les groupements organisés sur les mesures ou les décisions publiques qui les concernent, au plan territorial

Veiller à ce que les interlocuteurs associatifs disposent du temps et des moyens nécessaires pour leur permettre de rendre des avis circonstanciés.

Favoriser la représentation des associations dans les instances consultatives et les organismes de concertation en fonction des compétences et de la représentativité de celles-ci au niveau local (conseils de développement, conseils consultatifs).

- 3.8. Distinguer clairement dans les rapports entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations ce qui relève de l'évaluation des actions partenariales de ce qui relève du contrôle de l'application des lois et règlements.

- 3.9. Sensibiliser les élus et former les agents publics de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance de la vie associative, à des approches partenariales des relations avec les associations et à l'évaluation des politiques conduites et des conventions passées avec elles.
- 3.10. Etre attentif, au niveau de l'État, d'une part et au niveau des collectivités territoriales d'autre part, à ce que les dimensions intersectorielles et interterritoriales de la politique associative soient visibles et cohérentes.
Organiser les relations avec les associations et leurs regroupements dans le cadre des projets territoriaux de l'État et des collectivités territoriales, en s'appuyant sur des interlocuteurs identifiés et des modes de concertation appropriés.
- 3.11. Soutenir, dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivités, les regroupements associatifs et notamment les unions et fédérations d'associations comme lieux de concertation, de mutualisation, d'expertise et de représentation. Les impliquer dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de soutien à la vie associative.
- 3.12. Promouvoir les valeurs et les principes de la loi de 1901.

IV – ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction critique et la libre conduite de leurs projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, l'État s'engage à :

- 4.1. Donner cohérence et visibilité à la politique associative en l'inscrivant dans une dimension interministérielle, au niveau de l'administration centrale, par le développement du rôle des correspondants associations dans chaque ministère d'une part, et au niveau des services déconcentrés par le renforcement du rôle des délégués départementaux à la vie associative d'autre part.
Prendre en compte la présente charte dans la conception, la mise en œuvre et la gouvernance des politiques sectorielles touchant les champs d'intervention du monde associatif.
- 4.2. Favoriser la convention pluriannuelle d'objectifs comme mode de financement des activités associatives.
- 4.3 Améliorer les outils de connaissance de la vie associative et de ses évolutions, en mobilisant notamment les services de la statistique publique ; financer des études et des recherches contribuant à une meilleure intelligence des échanges non lucratifs.
Faire mieux connaître les associations ; instituer, dans les cursus scolaires et d'enseignement supérieur, des actions de sensibilisation au fait associatif et à l'engagement bénévole.

V - ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales respectent l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets. Elles considèrent les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques et, par le soutien au développement de la connaissance partagée des territoires, elles s'engagent, en référence à leur champ de compétence, à :

- 5.1. Conduire une politique associative tenant compte de l'ensemble des champs d'intervention des associations. Reconnaître la contribution possible des associations dans tous les champs de compétence des collectivités.
- 5.2. Favoriser le développement des lieux d'accueil, dans leurs fonctions d'information et de conseil sur la vie associative en partenariat avec les acteurs associatifs.
- 5.3. Mettre en œuvre, en toute transparence, différentes formes de soutien aux associations, en faisant la part de ce qui relève de la subvention, comme défini par la loi ESS, de l'appel à projet et de la commande publique.

VI - ENGAGEMENTS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RÉUNION

Respectant et faisant respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratiques, de non-discrimination, de parité et la gestion désintéressée conformes à l'esprit de la loi de 1901 par :

- l'expression et la participation de leurs adhérents et/ou de leurs publics à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets ;
- l'accès de tous aux actions et aux responsabilités associatives ;
- le contrôle de l'activité et des mandats des responsables en garantissant l'accès à des informations fiables et transparentes ;
- la limitation du cumul des mandats et leur renouvellement à travers des statuts adaptés, des élections régulières et des modalités d'organisation spécifiques ;

Le Mouvement associatif de la Réunion s'engage à :

- 6.1. Encourager et soutenir la définition des projets associatifs à partir de l'expression des besoins des adhérents ou des attentes des publics, en prenant en compte le contexte, la réalité territoriale et notamment les revendications civiques, sociales, culturelles et environnementales, la promotion et l'éducation des personnes, la qualité des services rendus plus que la finalité économique.
- 6.2. Favoriser la mise en œuvre d'une éthique du financement des activités associatives, la gestion désintéressée, la transparence financière vis-à-vis des adhérents, des donateurs et des pouvoirs publics et l'autocontrôle de la gestion et de l'emploi des ressources.

- 6.3. Valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives par :
- le respect du droit social ;
 - des modalités de gouvernance où les adhérents, les bénévoles élus et opérationnels, les salariés et les publics de l'association ont leur place et sont complémentaire ;
 - une attention particulière à l'information et à la formation des bénévoles et des salariés ;
 - une volonté de qualification et promotion sociale des bénévoles et des salariés ;
 - le développement des actions de sensibilisation à l'engagement bénévole associatif en direction de tout public ;
 - un souci de pérennisation des emplois créés.
- 6.4 Valoriser la prise de responsabilité :
- susciter l'intérêt des associations pour la place des jeunes dans le bénévolat associatif ;
 - Valoriser l'enrichissement réciproque de l'association et des bénévoles grâce à l'accueil et la montée en compétences de jeunes bénévoles ;
 - encourager, essaimer ces pratiques de reconnaissance, de formation et d'incitation.
- 6.5. Poursuivre dans les associations la mise en œuvre de principes, méthodes et pratiques d'évaluation et d'appréciation permettant de rendre compte de manière claire :
- de l'analyse préalablement réalisée des évolutions des besoins sociaux ;
 - de la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs ;
 - de la réalité de la conduite du projet associatif au regard des objectifs ;
 - de l'analyse des effets produits par la mise en œuvre du projet ;
 - de la satisfaction des publics des actions conduites ;
 - des engagements pris dans le partenariat avec les pouvoirs publics.
- 6.6. Participer de façon constructive aux actions de consultations mises en place par les pouvoirs publics en se positionnant comme force de proposition, et à la mise en œuvre de certaines politiques publiques, avec la volonté de faire progresser l'intérêt général.
- 6.7. Faciliter les procédures de contrôle, en particulier lorsque les associations bénéficient d'agréments particuliers ou de financements publics ; contribuer à l'efficacité du contrôle des juridictions financières ; mettre en œuvre des procédures de compte rendu claires et accessibles.
- 6.8. Mettre en œuvre, à tous les niveaux, les regroupements et les modes de représentation permettant aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés, afin de développer le dialogue civil et social, la consultation sur les politiques publiques et la négociation éventuelle de dispositions contractuelles.

VII - SUIVI, ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La mise en œuvre de la charte s'inscrira dans un processus d'évaluation continu et partagé. Elle fera l'objet de bilans récapitulatifs tous les trois ans.

De la même manière, les signataires de la charte définiront des modalités d'évaluation adaptées à leur périmètre d'action. Cette démarche offrira l'un des cadres nécessaires au développement d'un dialogue civil riche et dynamique sur notre territoire.

7.1. Une évaluation continue sera confiée à une instance de concertation, de suivi et d'évaluation qui sera définie d'un commun accord entre les signataires et qui tiendra compte des dimensions inter-institutionnelles et territoriales des enjeux.

L'instance de concertation, de suivi et d'évaluation sera co-présidée par un représentant de l'Etat, un représentant des collectivités territoriales et par un représentant du Mouvement associatif.

Un secrétariat exécutif, assuré par le délégué départemental à la vie associative, veillera à sa mise en œuvre. Cette instance de concertation, de suivi et d'évaluation, qui constituera un espace de dialogue permanent entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif aura vocation à connaître des déclinaisons territoriales.

Elle pourra faire l'objet d'une présentation annuelle au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) et au Conseil de la Culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE). Les signataires de la charte définiront des modalités d'évaluation adaptées à leur périmètre d'action, dans le cadre de l'instance régionale de concertation.

7.2. L'évaluation régionale prendra appui sur une liste de thèmes contenus dans la charte et qui constituent autant d'enjeux de dialogue et de progression pour les associations, pour l'Etat et les Collectivités Territoriales. Certains thèmes pourront être prioritaires, selon les préoccupations premières, les champs de compétences et les responsabilités respectives des acteurs.

7.2.1. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité du Mouvement associatif :

- veiller à la vitalité associative par le renouvellement des projets et des personnes ;
- reconnaître et former les bénévoles dirigeants et opérationnels ;
- mettre en œuvre les coopérations et les modes de représentation qui permettent aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés.



7.2.2. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité de l'Etat et/ou des collectivités territoriales:

- favoriser des soutiens publics dans la durée en fonction des compétences de chacun ;
- sensibiliser les élus et former les agents de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance et appropriation des enjeux de la vie associative en tant qu'actrice de l'économie sociale et solidaire ;
- consolider les dispositifs de gestion et d'accompagnement administratif et territorial de la vie associative dans une approche transversale;
- organiser et contribuer à la concertation avec les associations.

7.2.3. Axe d'évaluation qui relève d'une responsabilité partagée entre le Mouvement associatif et les collectivités territoriales

- soutenir la coopération et la mise en réseau des acteurs associatifs ;
- favoriser un ancrage territorial et un développement du tissu associatif sur l'ensemble du département ;
- favoriser, dans les associations, la complémentarité entre salariés, bénévoles, volontaires et publics concernés ;
- favoriser la coopération et la mutualisation entre les signataires en matière de changements de pratiques économiques, sociales et environnementales.

La démarche d'évaluation proposée, continue et périodiquement récapitulative, permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter des réponses aux difficultés constatées dans les relations entre l'État, les collectivités territoriales et les associations.

Elle permettra de vérifier la cohérence des actions entreprises et leur validité.

Elle constituera une garantie de visibilité et de transparence, en même temps qu'une aide à la négociation et à la décision.

Un plan d'actions opérationnelles décline de manière concrète les objectifs que se sont assignés mutuellement les parties signataires. Ce document est annexé à la présente charte. Il sera évalué et fera l'objet d'échanges annuellement, en fonction des objectifs fixés conjointement et des priorités à mettre en œuvre. Il pourra être complété (charte locale et/ou sectorielle), sur la base des besoins spécifiques recensés sur les territoires concernés, d'actions ou de programmes proposés par les signataires de la charte en référence aux politiques territoriales en faveur du développement de la vie associative réunionnaise.

Pour l'Etat :

Président de la Réunion


Pour les collectivités territoriales :

La Région,
Le président du Conseil régional



Félix TRIPTE

Le Département,
Le président du Conseil départemental



Yves ALLUION

L'association des maires de La Réunion
Le Président,



Stéphane TRICARD

La Communauté Plurilingue locale du Nord de la Réunion
Le Président,

Christophe LUCI

La Commune de Cilaos,
Le Maire,



Faustine FR

La Comm. haute de planification de Bud
Le Président,

Josée THÉBAUD

La Conférence d'aires communales des Villes unificatrices
Le Président,



Christophe LUCI

La Commune de L'Anse-à-Dieu
Le Maire,



Eric TROUZY

La Commune de La Possession
Le Maire,



Veronica WILMVILLE

La Commune de Petite Ile
Le Maire,



Serge FOUFAY

<p>La Commune de Saint-Paul Le Maire</p> <p>C. GILBERT</p>	<p>La Commune de Sainte-Anne Le Maire</p> <p>Jean-Paul VITTORELLI</p>
<p>La Commune de Saint-Benoît Le Maire</p> <p>Jean-Claude F. L. L. L.</p>	<p>La Commune de Saint-Jean Le Maire</p> <p>G. BERTHANNETTE</p>
<p>La Commune de Saint-Paul Le Maire</p> <p>Joseph H. K.</p>	<p>La Commune de Saint-Pierre Le Maire</p> <p>M. L. COCHINE</p>
<p>La Commune Sainte-Rose Le Maire</p> <p>Jean V. J. J.</p>	<p>La Commune de Salazie Le Maire</p> <p>S. M. J. J.</p>
<p>La Commune de Trois-Étoiles Le Maire</p> <p>Eric P. J.</p>	

Pour les associations :

Le Mouvement Associatif de la Réunion
Le Président

Jean-François BEAUJEU

ANNEXE 3
LISTE DES PARTICIPANT.E.S

ABELARD Mickaël	- Directeur – CRIJ
ABLANCOURT Samuel	- Responsable Vie Associative – LE
ANGAMA Geneviève	- Présidente – LE
ARDON Bernadette	- Présidente – SREPEN /FNE
AURE Frédéric	- Directeur - CRESS
BAILLIF Thérèse	- Présidente - CEVIF
BARTHELEMY Monsieur	- France Active Réunion
BEAULIEU Jean-François	- Président - MAR/CROS
BERTIL Bernadette	- Chargée de mission -CCEE
BERTIL Patrice	- DGA Sport, Culture et égalité des chances - Région
BOUVARD Guy	- PRODIJ
CARRERE Dominique	- Vice-président - CCEE
CATHALA Monique	- Présidente - CROS
CLERGUE Claude	- Écologie Réunion / CCEE
CONRADI Cyril	- Chargé de mission - CRAJEP
DALLEAU Geneviève	- LE
DAVID Guylaine	- Membre d'honneur - CRESS
DEBRAY Olivier	- Chargé de Mission -CARIF-OREF
DESCORSIER Alain	- Vice-président - CROS
DUCHATEAU Anne	- LE
EL KHADIRI Ahmed	- Responsable développement et animation du réseau - LMA
FABRESSON Serge	- Administrateur – LE
FERRERE Geneviève	- CRAJEP / CCEE
FONTAINE Eric	- Directeur – ARCV
FOREST Alain	- Vice-président - LMA
FORT Alain	- Élu Adjoint au sport et à la vie associative - Commune de Petite-Ile
GRIMAUD Thierry	- Vice-président - CROS
GRUCHET Gitane	- GINI – UDAF
GUICHARD Jocelyne	- Responsable Formation - AREP

HAU Marie-Johanne	- UNIFORMATION
HOAREAU Marie-Claire	
IVAHA Jonathan	- Administrateur – LE
LAGOURGUE Véronique	- Secrétaire générale - CROS
LATCHIMY Sylvaine	- Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage - Région Réunion
LESQUELIN Thierry	- Responsable Pole – CEMEA
MAHEUX Benoît	- Administrateur - CRAJEP
MAILLOT Mickaël	- Directeur - CCEE
MAILLOT Sébastien	- Direction Formation - Région
MARCILLY Thierry	- Directeur – CFA du Sport
MORISSE Jean-Luc	- Administrateur -CRAJEP
NICAISE Stéphane	- Président - AREP/ Représentant URIOPSS - Vice-président - CESER
PAPY Bénédicte	- Administratrice – UDAF
PAYET Aristide	- Trésorier – MAR/UDAF
PICARDO Dominique	- Vice-président - CCEE
PIGASSE David	- Directeur – France Active Réunion
RAMCHETTY Roger	- Président -CCEE/ Vice-président -LE
RIVIÈRE Daniel	- Trésorier – CROS
ROUSSEL Marie-Joëlle	- Chargée de mission ESS – Région DAE
ROUTIER Michel	- DJSCS
SALVAN Frédéric	- Secrétaire général - MAR/LE
SECA Angela	- Responsable communication - CRAJEP
SINGA Stéphane	- Chef de Service Sport – Région
SOUPRAYENMESTRY Patrice	- Président - JPA
SURJUS Gisèle	- CRAJEP -Présidente



Siège social : Maison régionale des Sports - 20, route Philibert TSIRANANA - 97490 Saint-Clotilde

E-mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Contact : Jean-François BEAULIEU, président **Téléphone :** 0692 200 744

Siret : 831 168 752 000 10